



RAPPORT ANNUEL

20 04



SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER LUXEMBOURGEOIS



## SOMMAIRE



	06	chiffres-clés
	08	message du président
activités voyageurs	12	
	15	fret
infrastructure	22	
traction & ateliers	26	
	28	sécurité & environnement
ressources humaines	31	
	32	organigramme
	34	organes de la société
	40	comptes annuels
	64	comptes consolidés
rapport de gestion	86	





# CHIFFRES-CLÉS

CHIFFRES-CLÉS	2004	2003	ECARTS	%
Chiffre d'affaires	425 198 262	397 995 005	27 203 257	6,84%
Résultat d'exploitation	3 348 998	-1 758 255	5 107 253	290,47%
Résultat financier	-3 492 095	-1 324 258	-2 167 837	-163,70%
Résultat exceptionnel	-139 862	335 154	-475 016	-141,73%
Résultat de l'année	-282 960	-2 747 359	2 464 399	89,70%
EBITDA	26 576 228	22 611 451	3 964 777	17,53%
Immobilisations corporelles	506 143 514	416 391 199	89 752 315	21,55%
Capitaux propres	367 633 292	370 380 650	-2 747 358	-0,74%
Dettes financières	233 752 393	139 908 187	93 844 206	67,08%
Total du bilan	730 095 097	669 827 707	60 267 390	9,00%
Cashflow	23 174 940	20 110 430	3 064 510	15,24%
Investissements CFL	112 104 719	114 244 287	-2 139 568	-1,87%
Investissements pour Fonds du Rail	85 762 949	76 766 876	8 996 073	11,72%
Fret en tonnes	17 076 000	16 220 000	856 000	5,28%
Fret en tonnes-km	600 034 000	568 083 000	31 951 000	5,62%
Voyageurs sur l'année	13 684 928	13 479 449	205 479	1,52%
Trains-km	6 193 000	6 081 600	111 400	1,8%
Effectif du groupe	3 110	3 204	-94	-2,9%



# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le Groupe CFL est engagé depuis quelques années dans un vaste processus de restructuration qui vise à redresser sa situation financière et à adapter ses structures et ses méthodes de production afin de pouvoir répondre de manière efficace aux exigences du nouveau cadre ferroviaire européen.

Au niveau de l'Union Européenne, l'année 2004 a été marquée par l'adoption du 2ème paquet ferroviaire par le Parlement européen, le 23 avril 2004. Les points majeurs de ce 2ème paquet ferroviaire concernent:

- l'ouverture à la concurrence des trafics fret internationaux sur l'ensemble du réseau ferroviaire européen à partir du 1er janvier 2006 et des trafics fret domestiques à partir du 1er janvier 2007;
- la création d'une agence ferroviaire européenne chargée de l'élaboration des mesures d'harmonisation progressive des règles de sécurité et de spécifications techniques d'interopérabilité.

La question de l'ouverture des trafics internationaux de voyageurs sera traitée dans le cadre du 3ème paquet ferroviaire qui a été proposé par la Commission européenne en vue de parachever l'intégration de l'espace ferroviaire européen.

L'Europe continue donc à s'ouvrir et le Groupe CFL est prêt à relever le défi et se mobiliser afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement aux nouvelles exigences du cadre européen.

Une étape importante dans cette direction a pu être franchie en 2004. Plusieurs considérations permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

En effet parmi les mesures qui ont déjà été prises ou qui sont en voie de préparation dans le cadre de la restructuration de notre société certaines méritent d'être mentionnées plus particulièrement:

- En premier lieu il importe d'insister sur le fait que, dans son programme gouvernemental, le Gouvernement qui est issu des élections législatives du 13 juin 2004, a accordé une première priorité au développement des transports publics et à la restructuration de notre société. A cette fin, le Gouvernement s'est engagé à organiser en automne 2005 une « Tripartite ferroviaire » qui sera appelée à proposer des orientations et des mesures qui permettront au Groupe CFL de s'assurer la viabilité et la compétitivité nécessaires, notamment dans le domaine du fret, tout en préservant le statut et les rémunérations propres aux agents actuels et en définissant la voie à suivre pour les agents futurs des CFL.

- A cet égard, il y a lieu de relever également qu'en 2004, les CFL ont continué à renforcer leurs efforts de réduction des coûts de production et de développement de nouveaux pôles d'activité afin de pouvoir garantir prioritairement à l'activité fret des bases solides pour son développement futur. Grâce à l'engagement et au dévouement de tous les agents de la société, il s'est ainsi avéré possible de ramener la perte bilantaire de la société de 2,7 millions en 2003 à 0,3 million en 2004.
- Finalement il convient de souligner que dans le domaine du transport des voyageurs le grand événement de l'année 2004 fut sans nul doute la mise en service progressive d'une nouvelle génération de matériel roulant, comportant essentiellement de nouvelles locomotives ainsi que des voitures et des automotrices à 2 niveaux.

Les signes ne trompent donc pas et les années 2004 et 2005 compteront certainement parmi les années décisives dans la vie de notre société.

L'enjeu reste néanmoins de taille pour le Groupe CFL dont l'activité fret a enregistré en 2004 une perte structurelle de 30 millions d'euros.

Mais l'ambition est claire et la mobilisation de tous les cheminots rend sa réalisation possible.

La véritable dimension du transport ferroviaire est désormais européenne et le Groupe CFL a parfaitement compris qu'il doit regarder plus loin que les frontières de notre pays et qu'il doit se transformer et se mobiliser pour affronter la concurrence et pour relever les défis.

Le projet de plan de développement stratégique des activités du Groupe CFL qui a très largement pu être finalisé en 2004, témoigne de la volonté et de la détermination clairement affichée de saisir toutes les opportunités qui se dégagent notamment de l'ouverture du fret à la concurrence internationale.

Grâce à ces travaux le Groupe CFL connaît désormais parfaitement ses forces et ses faiblesses. Pour gagner le pari de l'avenir, il n'y a pas de solution miracle ni de potion magique. L'unique remède consiste à muscler nos forces et à corriger nos faiblesses.

Aujourd'hui la transformation du Groupe CFL est à l'œuvre et devient visible.

Je voudrais à cet égard, au nom du Conseil d'Administration, remercier l'ensemble du personnel du Groupe CFL pour les efforts et les progrès qui ont déjà pu être réalisés. Le principal atout de la société se situe en effet au niveau de la conscience professionnelle et de la compétence de son personnel.

Nos remerciements s'adressent également à nos actionnaires et plus particulièrement à l'actionnaire principal, l'Etat luxembourgeois, qui contribuent pleinement aux efforts de transformation et de modernisation de notre entreprise.







# ACTIVITÉS VOYAGEURS

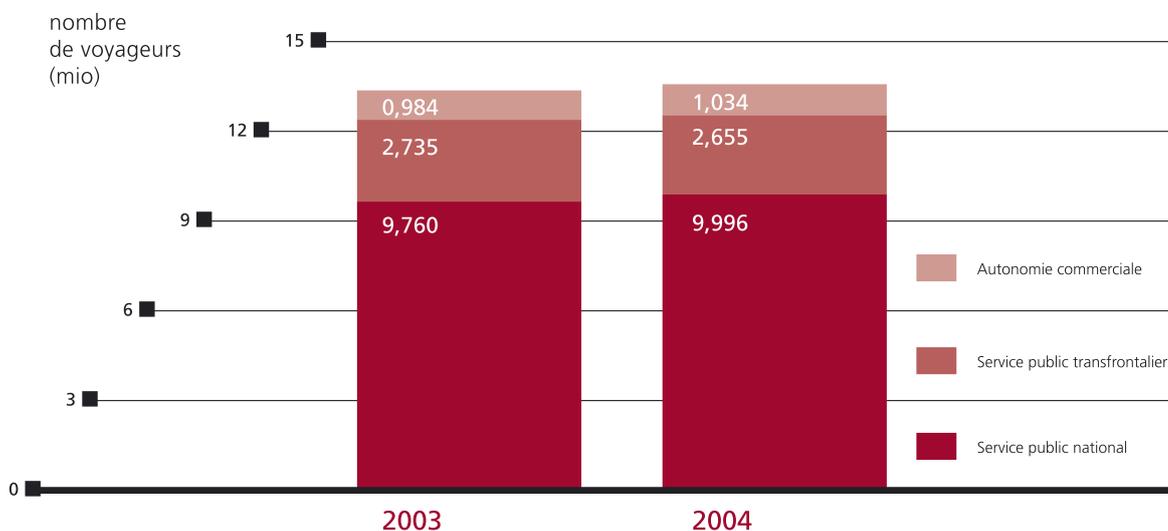
L'arrivée d'une nouvelle génération de matériel roulant destiné au service voyageurs, comportant de nouvelles locomotives ainsi que des voitures et des automotrices à deux niveaux, fut sans doute le grand événement de l'année 2004. Ce nouveau matériel, qui fut mis en service tout au long du deuxième semestre de l'année, a permis d'augmenter considérablement le nombre de places assises (+30%). Il a également contribué de façon notable à créer un sentiment de confort et de bien-être des passagers, incitant ainsi de nouveaux clients à opter pour le transport ferroviaire. Dans ce même ordre d'idées, il a été décidé de renouveler en partie le parc des autobus CFL assurant des prestations dans le cadre du Régime Général des Transports Routiers (RGTR). C'est ainsi qu'une commande pour 14 nouveaux autobus a été placée en 2004, leur livraison étant prévue pour juin 2005.

Grâce à ces investissements de taille, dont le financement est assuré par l'Etat luxembourgeois à travers le contrat de service public, les CFL pourront contribuer d'une façon

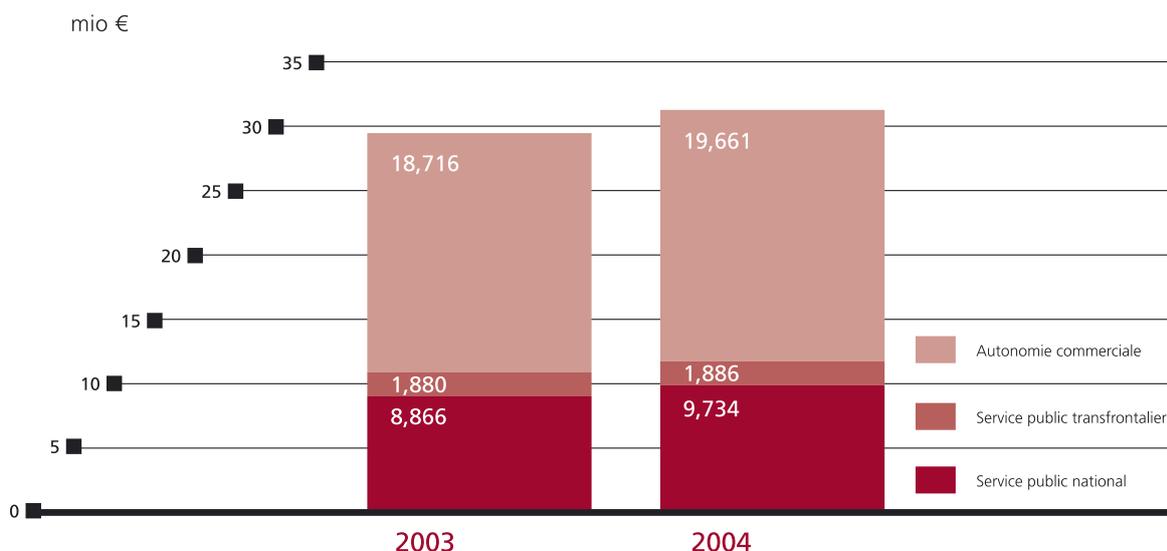
significative à s'approcher de l'objectif visé par le concept «mobilité.lu» à l'horizon 2020, aux termes duquel 25% des déplacements au Grand-Duché de Luxembourg devraient se faire moyennant les transports publics. Cela permettra également de réduire les émissions de CO2 et d'aider ainsi à atteindre les objectifs nationaux dans le cadre des accords de Kyoto.

Convaincus que la qualité de service fournie sera un facteur déterminant au niveau du choix des voyageurs pour l'utilisation d'un mode de transport déterminé, les CFL se sont dotés d'objectifs précis en la matière. En 2004, des mesures effectuées par une firme externe ont fait ressortir que des progrès réels ont été réalisés dans de nombreux domaines. Ainsi, le degré de ponctualité des trains de voyageurs du service national, qui en 2003 s'élevait en moyenne à 93,4%, a augmenté au cours de l'année 2004 de 2,7 points affichant ainsi avec 96,1% un taux de ponctualité très satisfaisant.

## Trafics voyageurs



## Recettes voyageurs



Si les améliorations au niveau de la ponctualité sont en partie dues à des facteurs externes comme l'absence de chantiers majeurs sur le réseau ferré luxembourgeois, les améliorations réalisées dans d'autres domaines, telles que la propreté et l'information du voyageur sont le résultat de l'engagement quotidien des agents CFL sur le terrain. Afin de cerner de manière plus précise encore les attentes de nos clients, une enquête de satisfaction sera réalisée en automne 2005 parmi les voyageurs. Déjà aujourd'hui nous pouvons affirmer que nos clients sont de plus en plus nombreux à profiter des avantages du transport public assuré par les CFL. C'est ainsi qu'en 2004, les recettes provenant de la vente des titres de

transport en tarification zonale ont connu une augmentation de 8,5% par rapport à l'exercice 2003.

Les CFL sont confiants que l'amélioration constante de l'offre au niveau de la desserte, du matériel roulant et de la qualité de service, en alliance avec la réalisation des grands projets d'infrastructure connus sous le nom générique de «mobilité.lu», comme la mise à double voie de la ligne Luxembourg-Pétange, le raccordement ferroviaire du plateau du Kirchberg et de Findel ou la construction d'un nouvel arrêt Belval-Usines, contribueront de façon significative à promouvoir le transport public par rail au Luxembourg.



## Le trafic voyageurs international



Tout comme pour le trafic national, l'exercice 2004 est marqué, en ce qui concerne les trafics internationaux, par une progression du nombre de voyageurs à destination des pays limitrophes, à savoir l'Allemagne, la Belgique, la France et les Pays-Bas.

Pour ne citer que l'exemple le plus spectaculaire, la vente du produit "ESCAPADE", destiné aux voyageurs individuels ou aux mini-groupes à destination de la Belgique, a progressé de plus de 20% en nombre de titres de transport émis. Les ventes à destination de la France, qui en 2003 avaient encore régressé, enregistrent en 2004 une progression de l'ordre de 4% en chiffre d'affaires.

Ces tendances positives se sont confirmées également auprès de la filiale CFL-Evasion, l'agence de voyages des CFL, ce qui s'est traduit par un résultat positif en 2004.

Les projets en cours visant à améliorer encore davantage le service à la clientèle à destination internationale, comme le nouveau portail Internet avec la possibilité de «hometicketing», ou la vente de titres de transport via téléphone (Call-Center) sont de nature à faire progresser le taux de vente des voyages internationaux et à améliorer le degré d'occupation des trains y relatifs, en attendant la profonde mutation qui résultera de l'arrivée du TGV EST en juin 2007 grâce à la contribution financière du Grand-Duché de 141 millions € pour la construction de la ligne nouvelle à grande vitesse qui mettra Luxembourg à moins de 2 heures 15 minutes de Paris et pour laquelle sera réalisé par les CFL l'aménagement de la gare de Luxembourg.

Ceci montre bien combien les CFL sont pleinement conscients du rôle important qu'ils ont à jouer dans l'établissement et le maintien de bonnes relations avec les principaux centres économiques européens, relations vitales pour la compétitivité nationale.

## FRET

Afin de pouvoir garantir au fret des bases solides pour sa croissance dans un monde ouvert à la concurrence, les CFL ont poursuivi en 2004 de manière intense le processus de réflexion au sujet de la future orientation stratégique de leurs activités. Longtemps cloisonnés à l'intérieur d'un réseau national limité, les CFL se doivent d'équilibrer les comptes de l'activité fret tout en devenant un transporteur de référence dans la grande région et au-delà.

Il s'agit là d'un défi majeur comme en témoignent les résultats de l'exercice 2004, marqué, comme les années précédentes, par un déficit d'exploitation structurel de l'activité fret. Pour le surmonter les CFL ne sont pas dénués d'atouts. Leur situation géographique à la fois au centre d'une grande région fortement industrialisée et sur l'axe fret Anvers-Bâle-Milan constitue un avantage indéniable à ce niveau, tout comme l'excellent niveau de formation, l'attachement profond des agents de la société à la continuité du service offert aux clients et le multilinguisme du personnel conducteur des CFL.

Afin de pouvoir garantir l'équilibre financier de l'activité fret, il est indispensable d'effectuer des trafics au delà des limites du réseau luxembourgeois. Les nouvelles locomotives électriques 15kV/25, en combinaison avec les locomotives de la série 3000 aptes à circuler sous 3kV/25kV, permettent désormais aux CFL d'effectuer de tels trafics internationaux.

Parallèlement notre société a investi dans le renouvellement de son parc de wagons, no-

tamment pour les besoins de la sidérurgie. La mise en service de nouveaux engins de traction télécommandés va certainement encore augmenter la productivité, notamment des dessertes finales.

Afin d'améliorer la coopération avec d'autres entreprises ferroviaires, les CFL ont constitué en 2004, avec la SNCF et la SNCB, SIBELIT qui a pour objet de développer des potentialités de l'axe fret Anvers - Bettembourg - Bâle et au-delà. Le siège de cette nouvelle entité a d'ailleurs été établi à Luxembourg.

Toujours dans un souci d'amélioration de la qualité et de la productivité du trafic ferroviaire, les CFL veulent également renforcer la coopération avec leur client principal, la sidérurgie.

A travers leurs filiales, les CFL ont également consolidé leur présence en Allemagne du Nord par la création d'une nouvelle entité au Danemark appelée à organiser des trafics transfrontaliers entre les deux pays.

Globalement, le tonnage total du fret transporté connaît en 2004 une progression de 5,3 %. Cette évolution positive s'explique à la fois par un début de reprise économique et par un accroissement sensible des trafics de transit. Au total quelque 46.000 trains de fret, dont 5.277 trains de desserte d'embranchements privés, ont circulé pendant l'année 2004.





Les tableaux ci-après reprennent les tonnes nettes ainsi que les tonnes/kilomètres de l'ensemble des trafics de marchandises:

<b>TRAFIC FRET TOTAL</b> (en milliers de tonnes)	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>VARIATIONS EN % 2004/2003</b>	<b>VARIATIONS EN % 2004/2002</b>
<i>Départ / Arrivée</i>	8.214	7.744	7.999	+ 3,3	- 2,6
<i>Transit</i>	6.988	6.036	6.721	+ 11,3	- 3,8
Sous-total	15.202	13.780	14.720	+ 6,8	- 3,2
National	2.723	2.440	2.356	- 3,4	-13,5
<b>Total</b>	<b>17.925</b>	<b>16.220</b>	<b>17.076</b>	<b>+ 5,3</b>	<b>- 4,7</b>

La progression du trafic international s'élève donc à 6,8 % entre 2003 et 2004 alors que les transports nationaux sont en léger recul de 3,4 %.



TRAFIC FRET TOTAL (en milliers de tonnes-kilomètres)	2002	2003	2004	VARIATIONS EN % 2004/2003	VARIATIONS EN % 2004/2002
<i>Départ / Arrivée</i>	261.456	252.631	276.888	+ 9,6	+ 5,9
<i>Transit</i>	253.008	229.799	241.951	+ 5,3	- 4,4
Sous-total	514.464	482.430	518.839	+ 7,5	+ 0,9
National	102.911	85.653	81.195	- 5,2	- 21,1
<b>Total</b>	<b>617.375</b>	<b>568.083</b>	<b>600.034</b>	<b>+ 5,6</b>	<b>- 2,8</b>





## Le trafic combiné

La filiale CLB, spécialisée dans le trafic intermodal, a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires en baisse de 2,7 % par rapport à 2003. Le nombre de manutentions effectuées au cours de cet exercice s'établit à 30.591, soit un tassement de 0,4% vis-à-vis de l'exercice précédent. La société, au terme d'un exercice 2004 très difficile, affiche donc un résultat négatif.

Les deux tableaux ci-après représentent l'évolution spécifique du trafic combiné.

<b>TRAFIC INTERMODAL</b> (en milliers de tonnes)	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>VARIATIONS EN % 2004/2003</b>	<b>VARIATIONS EN % 2004/2002</b>
<i>Départ</i>	137,4	137,3	94,4	- 31,2	- 31,3
<i>Arrivée</i>	136,7	115,9	80,0	- 31,0	- 41,5
<i>Transit</i>	3.227,8	2.774,4	3.180,9	+ 14,7	- 1,5
Sous-total	3.501,9	3.027,6	3.355,3	+ 10,8	- 4,2
National	38,1	36,1	34,9	- 3,3	- 8,4
<b>Total</b>	<b>3.540,0</b>	<b>3.063,7</b>	<b>3.390,2</b>	<b>+ 10,7</b>	<b>- 4,2</b>



TRAFIC INTERMODAL (en milliers de tonnes-kilomètres)	2002	2003	2004	VARIATIONS	VARIATIONS
				EN %	EN %
				2004/2003	2004/2002
<i>Départ</i>	2.566	2.626	1.585	- 39,6	- 38,2
<i>Arrivée</i>	2.827	2.480	1.899	- 23,4	- 32,8
<i>Transit</i>	115.160	98.630	113.232	+ 14,8	- 1,7
Sous-total	120.553	103.736	116.716	+ 12,5	- 3,2
National	1.826	1.733	1.674	- 3,4	- 8,3
<b>Total</b>	<b>122.379</b>	<b>105.469</b>	<b>118.390</b>	<b>+ 12,3</b>	<b>- 3,3</b>

Après les réductions significatives en 2003 (-13,45%), le tonnage 2004 est revenu à un niveau comparable à celui de 2002, bien que toujours légèrement en dessous de celui-ci. Le transfert de trafic intermodal vers l'axe Belgique - Allemagne - Italie contournant le Luxembourg reste constant et régulier, ce qui explique ce léger recul.

Afin d'améliorer constamment la qualité de service au profit de sa clientèle, la filiale CLB a poursuivi en 2004 ses efforts au niveau de sa démarche Qualité - Sécurité - Environnement, dont le succès a été couronné par l'obtention des certifications ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (sécurité).







# INFRASTRUCTURE

Dans le cadre de leur mission de gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, les CFL sont en charge

- du renouvellement, de la modernisation et l'extension du réseau,
- de la maintenance et de l'entretien de ce réseau,
- de la gestion du trafic et
- de la gestion du domaine relevant du réseau

Des accents particuliers ont été placés principalement sur les sujets suivants

- Le chantier de la mise à double voie de la ligne Pétange - Luxembourg a été entamé en décembre 2004 en présence du Ministre des Transports luxembourgeois.
- Dans le cadre du raccordement ferroviaire du plateau de Kirchberg et de Findel, les travaux de construction pour le passage souterrain ferroviaire près de la nouvelle aérogare sont entamés. Les travaux sur le terrain sont prévus pour 2005.

- D'une importance capitale pour les CFL, à la fois comme gestionnaire du réseau ferré luxembourgeois et comme opérateur ferroviaire, la réalisation du nouveau Centre de Remisage et de Maintenance à Luxembourg - Howald a été entamée avec les travaux de dépollution du site en vue des nouvelles constructions à y implanter et de la mise en place des nouveaux faisceaux de voie de garage.

- La gare de Luxembourg verra son rôle accru à la fois par une modernisation vis-à-vis de l'accueil client et de l'intégration d'une centrale de Mobilité dans le bâtiment même.
- Le projet appelé «Triangle de Fentange» a sensiblement progressé et sa mise en service se fera en 2005 avec l'intégration du poste Directeur de Berchem dans celui de Luxembourg. La capacité de la ligne de Bettembourg – Luxembourg sera ainsi augmentée substantiellement.



Des autres grands projets on retiendra essentiellement le renouvellement de la ligne entre Kautenbach et Wiltz et celui de la ligne de Oetrange à Syren. Les CFL ont innové en appliquant pour la première fois au Luxembourg le système Autoripage® pour la reconstruction d'un pont ferroviaire sur la ligne Luxembourg - Wasserbillig. Ce système permet la mise en place d'un nouvel ouvrage en un temps record, limitant ainsi le barrage de la ligne à la circulation ferroviaire au strict nécessaire. Les désagréments pour le client sont ainsi réduits à un minimum.

Dans ce contexte il importe de souligner que les CFL continuent à attacher une importance de premier ordre aux investissements en matière de sécurité ferroviaire. L'implémentation du système européen de contrôle de vitesse ETCS a connu une nouvelle étape importante avec des essais fonctionnels sur le premier lot (ligne d'essai Cruchten - Ettelbruck-Bürden ; Ettelbruck - Bissen et Ettelbruck - Diekirch), essais concluants pour la mise en service du nouveau système de sécurité dans le cadre d'une exploitation commerciale provisoire pour le 1er mars 2005.

Les multiples projets d'infrastructure planifiés ou entamés ont renforcé, au sein du Groupe CFL, le rôle de la filiale CFL-Immo S.A., chargée d'assurer la gestion du patrimoine ferroviaire, notamment en matière d'acquisition, de location, de vente et d'entretien de biens immobiliers. En effet, de nombreuses acquisitions ou échanges de terrains sont nécessaires afin de mener à bien tous les travaux d'infrastructure planifiés.





## La gestion du trafic

En tant que gestionnaire du réseau ferré luxembourgeois, les CFL sont également chargés de la mission de régulateur du trafic ferroviaire. Pendant l'année 2004, 1596 sillons de trains ont été alloués, dont 899 au trafic voyageurs et 328 au trafic fret, le solde se portant sur des parcours de service.

Au total quelque 46.000 trains de fret ont circulé pendant l'année 2004, parcourant 1.127.000 km. Par rapport à 2003, le nombre de trains de fret a augmenté de 1,64% et le kilométrage diminué de 3,1%.

Côté trains de voyageurs, l'exercice 2004 a comptabilisé 231.437 trains avec un parcours total de 6.212.000 km. Comparé à l'exercice précédent, le nombre de trains voyageurs a augmenté de 2,2 % et le kilométrage parcouru de 2,1 %.



## TRACTION ET ATELIERS

Au cours de l'année 2004, le renouvellement du matériel roulant s'est accéléré considérablement.

En particulier 13 locomotives électriques 15 kV/25 de la série 4000 et 55 voitures 2 niveaux ont été mises en service. 4 automotrices 25 kV tricaisses ont également été livrées et sont en service quotidien sur les réseaux ferroviaires luxembourgeois et français. Ce matériel à deux niveaux répond aux dernières normes en matière de confort et de sécurité voyageurs.

En raison de leur polyvalence en matières d'alimentation électrique et de signalisation, les engins, les automotrices et les voitures sont par ailleurs tous aptes à circuler au-delà des frontières sur les réseaux français, belge et allemand. Le nouveau parc est donc interopérable et permet ainsi d'être exploité sur la grande distance.

Le solde du matériel roulant neuf sera livré en ordre principal en 2005, les trois dernières automotrices seront livrées en 2006.

Le matériel voyageurs vétuste «Wegmann» et la plupart des anciens engins de traction électriques (série 3600) et Diesel ont été mis hors service en 2004 ou le seront lors des exercices prochains.

Sur le plan de la traction pour compte du fret et du service des manœuvres, il y a lieu de relever encore que les CFL ont pris en location 6 locomotives Diesel-hydraulique de manœuvre télécommandées.

Par l'intermédiaire de leur filiale EuroLuxCargo, les CFL ont également acquis 83 wagons spéciaux pour le transport de ferraille destinée à la sidérurgie. Ainsi le parc de wagons fret CFL comporte quelque 3100 wagons auxquels s'ajoutent 490 wagons pris en location. A relever que quelque 98% de l'ensemble du parc de wagons sont aptes à circuler au-delà des frontières du Grand-Duché et sont intégrés dans le pool européen RIV.





Pour ce qui est des Ateliers de Luxembourg, il convient de signaler que l'exercice 2004 fut une année de transition comportant d'un côté le renouvellement du matériel roulant et de l'autre côté la préparation au nouveau Centre de Remisage et de Maintenance en construction. Ainsi, une voie de travail a été transformée de façon à permettre l'entretien des automotrices à 2 étages ainsi que de rames entières composées de voitures à deux niveaux. A cette fin l'installation d'une caténaire escamotable fut indispensable pour permettre un accès aisé et sécurisé en toiture de ces types de matériel.

Au-delà de l'adaptation des équipements de travail au nouveau matériel, les Ateliers de Luxembourg ont débuté avec la démarche de certification qualité selon la norme ISO 9001/2000.

Les Ateliers de Pétange ont poursuivi en 2004 leur réorganisation interne ainsi que les travaux de spécialisation dans l'entretien des équipements de sécurité. Rappelons que l'objectif est de développer activement la position des Ateliers de Pétange sur le marché ferroviaire.

En parallèle, les travaux de mise en place du système de qualité ISO 9001 / 2000 ont été poursuivis. L'audit de certification est prévu pour le deuxième semestre 2005 en vue d'obtenir à la suite les certifications de la part des entreprises ferroviaires voisines pour procéder à des travaux d'entretiens sur les wagons fret.



# SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Les CFL ont su réaliser, au cours des dernières années, d'importants progrès en matière de technologies de sécurité. Ces efforts continuels et considérables ont démontré leur efficacité puisque, depuis 1998, notre entreprise n'a plus enregistré d'accident grave, ni auprès de ses clients, ni auprès de son personnel.

## La sécurité ferroviaire

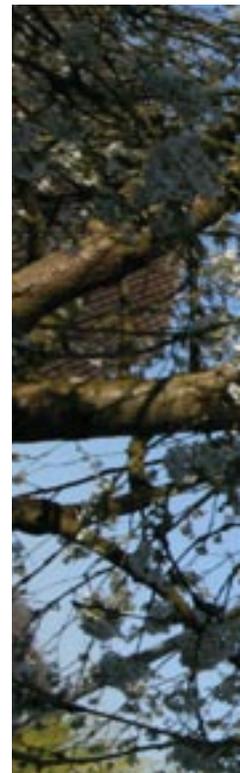
Depuis 1994, l'équipement des postes directeur avec la technologie informatisée est en cours de réalisation. Depuis lors, plus de la moitié des installations sur le terrain sont commandées et surveillées à partir de postes disposant de cette technologie. L'introduction du système d'aide à la conduite MEMOR II+ a fait minimiser considérablement les risques d'accident. La prochaine étape dans ce domaine est la mise en place du système de sécurité européen ETCS. En 2004, le fonctionnement correcte a été vérifié sur le tronçon-pilote Mersch - Ettelbruck/Bürden et ses antennes vers Diekirch et Bissen. En 2008, l'ensemble de l'infrastructure ainsi que l'ensemble du matériel de traction CFL seront équipés de ce système.

L'enregistrement et l'analyse détaillée de tous les événements extraordinaires permettent de détecter les points faibles du système et de prendre les mesures nécessaires pour supprimer d'éventuelles failles.

## La sécurité du travail

Pour la deuxième année consécutive, les CFL ont réussi à réduire le nombre des accidents de travail. C'est ainsi qu'il a été possible de passer de 268 accidents en 2002 à 243 accidents du travail en 2004, soit une diminution de 10%. Ce résultat positif est principalement dû au bon fonctionnement du système de sécurité se basant sur la réalisation d'audits de sécurité ainsi que sur la réalisation de mesures préventives et correctives en cas de besoin. Répartis sur tous les domaines et niveaux hiérarchiques, 561 audits ont été réalisés en 2004.

Dans le souci d'optimiser la sécurité du travail, les CFL sont en train de faire une analyse de risques par poste de travail pour les Ateliers de Pétange. Une analyse similaire est prévue pour les Ateliers de Luxembourg en 2005. Des cours de formation dans les différents domaines et des campagnes de sensibilisation ont été réalisés tout au long de l'année.





## L'environnement

Il n'est certainement pas besoin de souligner que les chemins de fer sont le mode de transport qui est le plus respectueux de notre environnement naturel. Les CFL veillent à renforcer cet atout par une démarche environnementale volontariste.

C'est ainsi notamment que les CFL s'efforcent de réduire au maximum négatif de l'exploitation ferroviaire actuelle, notamment en limitant au maximum les nuisances acoustiques et en favorisant activement la prévention et la réduction des déchets. De nombreux projets ont pu être réalisés en 2004, notamment dans les gares de Wasserbillig, Pétange et Ettelbruck ainsi que dans les Ateliers de Luxembourg.

Le souci de la protection de la sauvegarde de notre environnement constitue également un objectif essentiel dans le cadre des travaux de planification et de réalisation des grands projets d'investissements ferroviaires. Les données afférentes sont en effet régulièrement complétées selon besoin par des études spécifiques sur le bruit, les vibrations, la protection de la nature, etc.

Parmi ces projets on retrouve la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg, le raccordement du Kirchberg et du Findel au réseau ferroviaire et la construction des nouvelles lignes Luxembourg - Esch/Alzette et Belval-Usines - Belvaux-Mairie et du viaduc Pulvermühle.





# RESSOURCES HUMAINES

Le groupe CFL a employé 3110 agents au 31.12.2004. Ces agents sont la force principale de l'entreprise. Le tableau ci-après résume l'évolution des effectifs en personnel du groupe CFL en 2004.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF	SITUATION AU 31.12.03	DÉPARTS	EMBAUCHES	SITUATION AU 31.12.04
CFL	3097	142	51	3006
Filiales	107	12	9	104
<b>Total</b>	<b>3204</b>	<b>154</b>	<b>60</b>	<b>3110</b>

Il ressort de ce tableau qu'en 2004, et ce malgré les efforts permanents d'accroissement de la productivité, le groupe CFL a recruté 60 nouveaux collaborateurs.

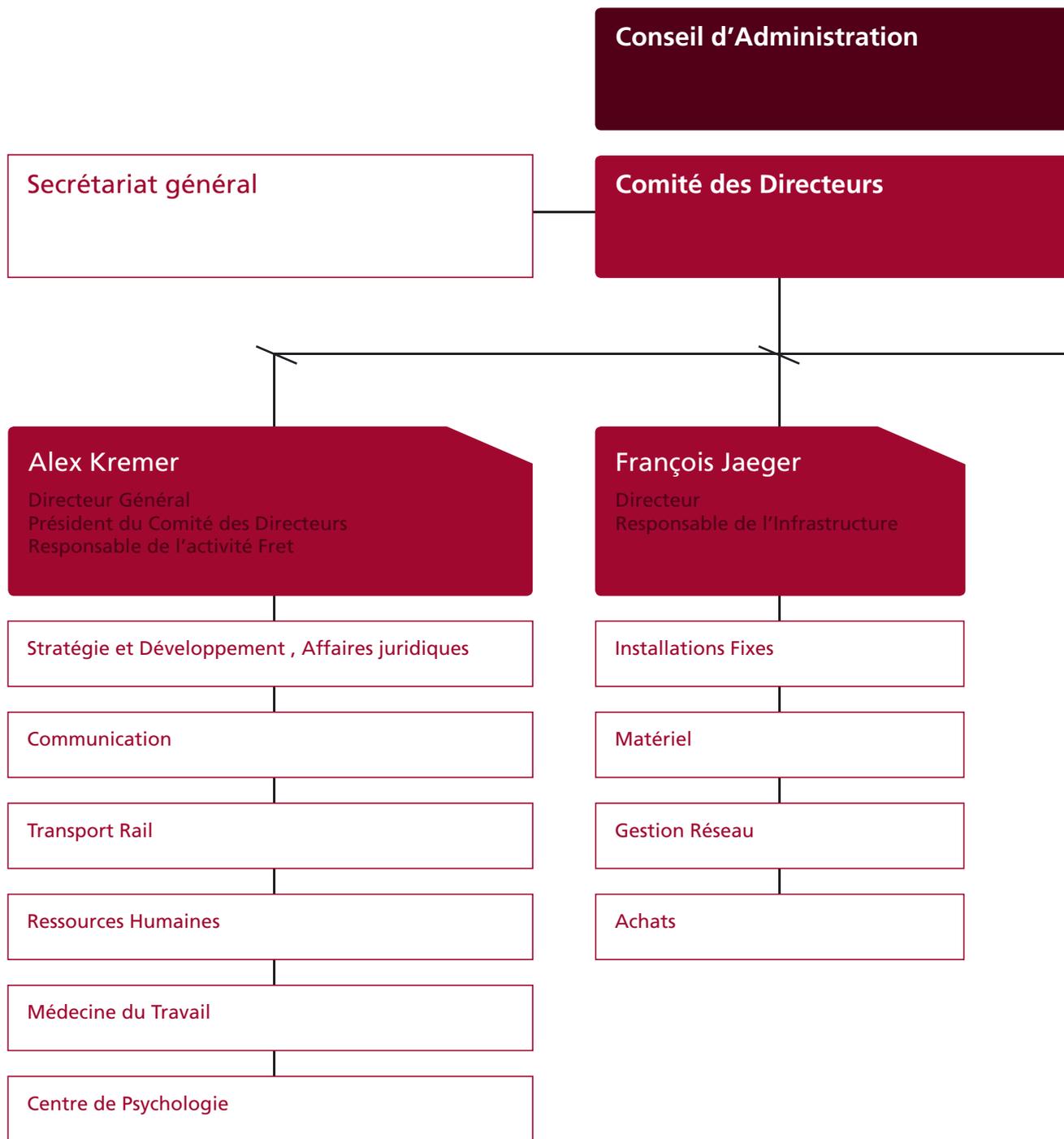
En 2004, les CFL ont également continué à développer de nouvelles initiatives en faveur de la formation et de l'information de nos agents. Ces efforts traduisent la volonté des CFL de protéger leur personnel en service contre les agressions. Elles s'adressent à tous les agents en contact direct avec le public et permettent de sensibiliser le personnel aux attitudes et comportements à adopter pour gérer efficacement une situation de conflit.

Dans un souci de maintien d'emplois, les CFL miseront à l'avenir sur la polyvalence de leurs agents en les initiant à tous autres travaux compatibles avec les fonctions de leur grade ou éventuellement avec celles d'un grade inférieur ou supérieur, compte tenu de leurs aptitudes physiques et professionnelles. C'est ainsi que des agents relevant de la nouvelle filière projetée du «conducteur de manœuvre » assumeront et la fonction de conducteur d'engin moteur et celle d'agent de manœuvre. Dans un même ordre d'idées, en coopération avec les partenaires sociaux, une commission de reclassement déploiera tous les moyens pour offrir aux agents partiellement inaptes aux fonctions normales de leur emploi une réorientation professionnelle en accord avec un environnement de travail de plus en plus diversifié.

Le contexte européen et la libéralisation du trafic fret sur rail requièrent de la part des CFL une réorganisation de leurs services ainsi qu'une adaptation des conditions de travail et plus particulièrement du temps de travail aux besoins spécifiques des trafics pour garantir ainsi aux CFL une certaine compétitivité face à un marché de plus en plus concurrentiel.



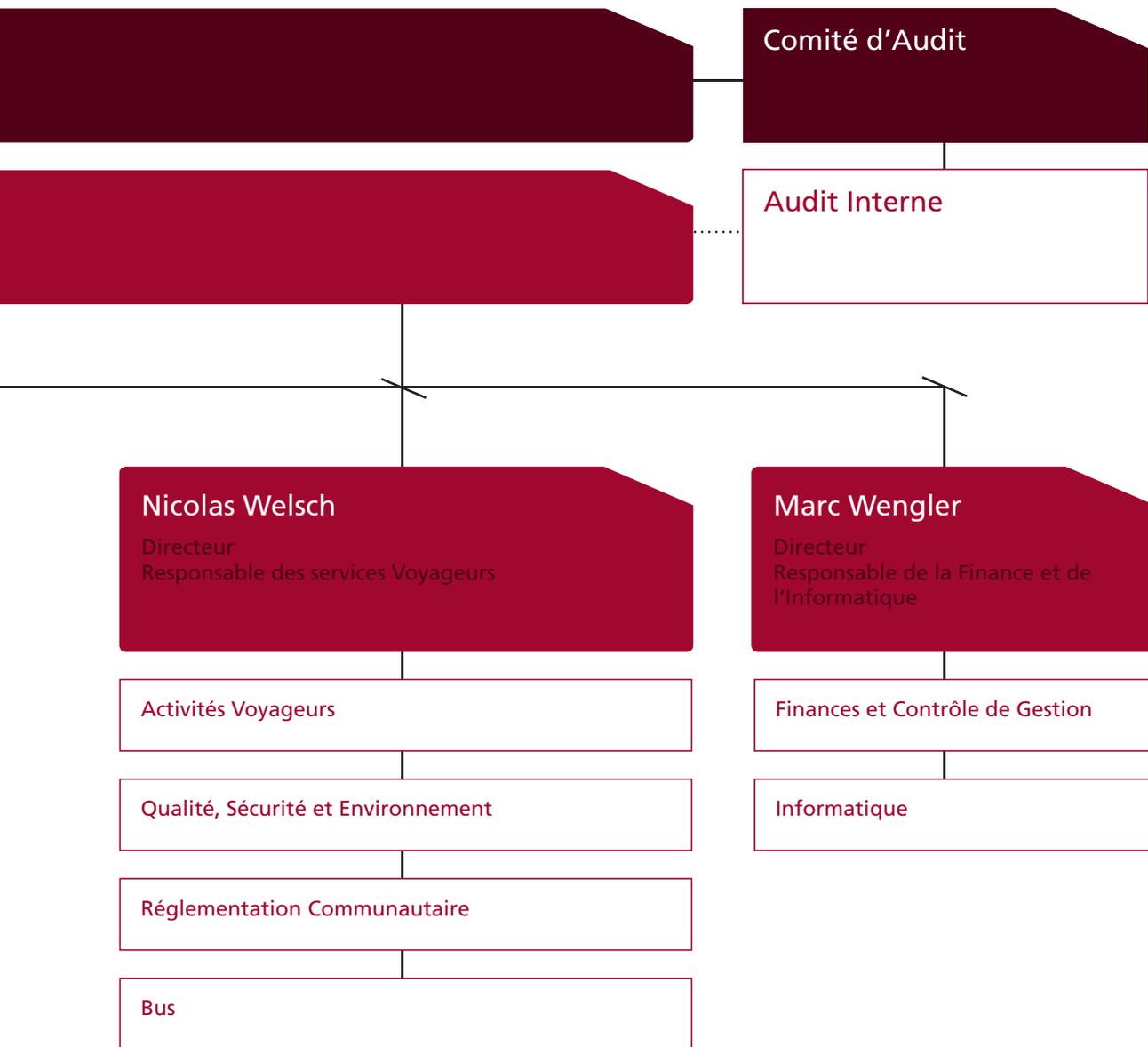
# ORGANIGRAMME



..... Principales filiales et participations .....

EuroLuxCargo  
Container Logistics Bettembourg  
ACTS

CFL-Immo



..... Principales filiales et participations .....

CFL-Evasion / Rhéalys  
 Railtour / Intercontainer  
 Eurofirma / IC West

Rail-Réassurances



# ORGANES DE LA SOCIETE

## Le Conseil d'Administration

### Président

Jeannot WARINGO

### Administrateurs

Armand AGOSTINI	Délégué à la sécurité, FNCTTFEL, Luxembourg (à partir du 27 septembre 2004)
Georges BACH	Président du SYPROLUX, Luxembourg
Lex BREISCH	SYPROLUX, Luxembourg
Paul ENSCH	Directeur de la Chambre des Métiers, Luxembourg
Pierre FORTON	Directeur Général au Service Public Fédéral Mobilité et Transports, Bruxelles
Thierry GLAESNER	Vice-Président de la Chambre de Commerce, Luxembourg
Marc GLOTT	Commissaire du Gouvernement aux Affaires Maritimes, Luxembourg (jusqu'au 27 septembre 2004)
Guy GREIVELDING	Secrétaire Général de la FNCTTFEL, Luxembourg
Eva KREMER	Conseiller de la Direction à la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI), Luxembourg
Jeannot POEKER	Inspecteur principal au Ministère des Transports, Luxembourg
Frank REIMEN	Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère des Transports, Luxembourg (à partir du 25 octobre 2004)
Maryse SCHOLTES	Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Intérieur, Direction Aménagement du Territoire, Luxembourg (jusqu'au 22 mars 2004)
Roland SCHREINER	Président de la Délégation Centrale du Personnel de la SNCFL, Luxembourg (jusqu'au 02 août 2004)
Bernard SELIGMANN	Inspecteur Général de l'Équipement au Conseil général des Ponts et Chaussées, Paris
Jean-Claude SINNER	Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Luxembourg (à partir du 10 mai 2004)
Nico WENNMACHER	Président de la FNCTTFEL, Luxembourg
Jean ZAHLEN	Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Travail et de l'Emploi, Luxembourg

### Secrétaire du Conseil

Monique BARTHOLME

### Commissaire du Gouvernement

Paul SCHMIT Ministère des Transports

### Audit Interne

Laurent THILL Chef de Service adjoint

## Direction Générale

Alex KREMER	Directeur Général
François JAEGER	Directeur
Nicolas WELSCH	Directeur
Marc WENGLER	Directeur

## Secrétaire Général de la Direction

Edouard SCHWINNINGER	Inspecteur en chef
----------------------	--------------------

## Services Communs

### Achats

Marcel BARTHEL	Chef de Service
----------------	-----------------

### Communication

Paul POLFER	Attaché
-------------	---------

### Finances et Contrôle de Gestion

Gilbert SCHOCK	Chef de Service adjoint
Guy SCHWINNINGER	Inspecteur en chef
Annick SCHROUBEN	Attachée
Sophie LACOUR	Attachée stagiaire

### Informatique

Michelle HAINAUX	Chef de Service
Philippe HENRION	Chef de Service adjoint
Marie-Françoise TRINTELER	Chef de Service adjoint
Pierre WAGENAAR	Chef de projet

### Médecine du Travail

Dr. Jean PETERS	Médecin du Travail
-----------------	--------------------

### Centre de Psychologie

Véronique HOLDER	Psychologue du Travail diplômée
------------------	---------------------------------

### Qualité, Sécurité et Environnement

Doris HORVATH	Attachée
---------------	----------

### Réglementation Communautaire

Stéphanie BIAVA	Attachée
-----------------	----------

### Ressources Humaines

Nico BOLLENDORFF	Inspecteur en chef
------------------	--------------------

### Stratégie et Développement, Affaires Juridiques

Jean-Michel FLAMMANG	Chef de Service
Guy ENGLEBERT	Chef de Service adjoint
Jean-Marc SCHEER	Chef de Service adjoint

## Services Techniques

### Installations Fixes

Jean-Marie FRANZISKUS	Chef de Service
Frank DARO	Chef de Service adjoint
Robert STURM	Chef de Service adjoint
Henri WERDEL	Chef de Service adjoint
Alain BOMBARDELLA	Inspecteur en chef
Tom BRAUN	Inspecteur en chef
André FELTZ	Attaché
Laurence ZENNER	Attachée
Pascal PONCIN	Attaché stagiaire

### Matériel

Marcel BARTHEL	Chef de Service
André WEIS	Inspecteur en chef
Joseph KOHNEN	Attaché
Joël NEY	Attaché

## Services Opérationnels

### Bus

Armand HAAG	Ingénieur – technicien, Inspecteur principal
-------------	--

### Gestion Réseau

Claude MERSCH	Chef de Service
Daniel THULL	Chef de Service adjoint

### Transport Rail

Paul LORANG	Chef de Service
Tom NICKELS	Attaché

## Service de Commercialisation

### Activités Voyageurs

Monique BUSCHMANN	Chef de Service
Georges ALBERTY	Chef de Service adjoint
Jean SCHMITZ	Inspecteur en chef

## Filiales et Participations

### ACTS - Luxembourg S.A.

Alex KREMER	Président
Marc CALMES	Directeur

### CFL - Evasion S.A.

Nicolas WELSCH	Président
Georges ALBERTY	Directeur

### CFL - IMMO S.A.

François JAEGER	Président
Arsène BERSCHEID	Directeur

### Container Logistics Bettembourg S.A. (CLB)

Alex KREMER	Président
François BENOY	Directeur

### EuroLuxCargo S.A. (ELC)

Alex KREMER	Président
Marc CALMES	Directeur
Jean KRAUS	Chef de Service
Lori PAQUET	Chef de Service
Marc POLINI	Chef de Service

### Rail Réassurances S.A.

Marc WENGLER	Président
--------------	-----------

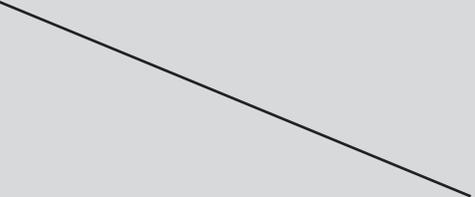
### Railtour Luxembourg S.à r.l.

Nicolas WELSCH	Président
----------------	-----------









## **LES COMPTES ANNUELS**

# Rapport de révision

Aux Coparticipants  
de la Société Nationale des Chemins de Fer  
Luxembourgeois  
LUXEMBOURG

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Coparticipants du 14 juin 2004, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

DELOITTE S.A.  
Réviseur d'entreprises

G. Kioes  
Partner

Le 9 mai 2005



# BILAN 31 décembre 2004 (en Euros)

A C T I F	2004	2003
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Immobilisations incorporelles (note 3)		
Concessions, brevets, licences et marques	841.795	889.677
Immobilisations corporelles (note 4)		
Terrains et constructions	145.636.039	144.929.394
Installations techniques et machines	2.775.619	2.774.026
Matériel roulant	264.320.875	166.623.702
Autres installations, outillage et mobilier	7.357.603	6.398.320
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	86.053.378	95.665.757
	<b>506.143.514</b>	<b>416.391.199</b>
Immobilisations financières (note 5)		
Parts dans des entreprises liées	24.573.437	24.573.437
Participations	21.500	21.500
Titres ayant le caractère d'immobilisations	49.758.012	48.604.315
Autres prêts	2.975	2.975
	<b>74.355.924</b>	<b>73.202.227</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>581.341.233</b>	<b>490.483.103</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Stocks (note 6)		
Matières premières et consommables	21.817.479	17.824.491
Acomptes versés	363.160	542.546
	<b>22.180.639</b>	<b>18.367.037</b>
Créances (à durée résiduelle inférieure à 1 an)		
Créances résultant de ventes et prestations de services	35.037.765	28.780.518
Créances sur des entreprises liées (note 7)	2.059.687	1.798.742
Créances sur entreprises avec lien de participation	0	18
Créances sur l'Etat Grand-Ducal (note 8)	33.126.925	88.731.425
Autres créances (note 11)	23.007.639	22.268.643
	<b>93.232.016</b>	<b>141.579.346</b>
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		
	16.773.394	731.663
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>132.186.049</b>	<b>160.678.046</b>
COMPTES DE REGULARISATION (note 9)	16.284.855	15.919.199
PERTE DE L'EXERCICE	282.960	2.747.359
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>730.095.097</b>	<b>669.827.707</b>

<b>P A S S I F</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (note 10)</b>		
Capital souscrit	347.051.000	347.051.000
Réserves		
Réserve légale	144.503	144.503
Autres réserves	27.484.568	27.484.568
Résultats reportés	(7.046.779)	(4.299.419)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>367.633.292</b>	<b>370.380.652</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Autres provisions (note 12)	28.115.929	22.918.854
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>28.115.929</b>	<b>22.918.854</b>
<b>DETTES (note 13)</b>		
Dettes dont la durée résiduelle est > 1 an		
Dettes envers Eurofima	84.368.057	84.368.057
Dettes dont la durée résiduelle est < 1 an		
Dettes envers des établissements de crédit	147.376.635	53.532.428
Dettes envers Eurofima	2.007.701	2.007.701
Dettes sur achats et prestations de services	73.712.786	114.785.803
Dettes envers l'Etat Grand-Ducal	6.706.449	426.800
Dettes envers des entreprises liées (note 7)	1.212.495	1.184.820
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	16.758.623	17.666.542
Autres dettes	371.727	376.593
	248.146.416	189.980.687
<b>Total des dettes</b>	<b>332.514.473</b>	<b>274.348.744</b>
COMPTES DE REGULARISATION (note 9)	1.831.403	2.179.457
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>730.095.097</b>	<b>669.827.707</b>



## COMPTE DE PROFITS ET PERTES (en Euros)

### Exercice se terminant le 31 décembre 2004

P R O D U I T S	2004	2003
Trafic voyageurs – national	12.068.162	12.064.781
Trafic voyageurs – transfrontalier	1.886.449	1.879.972
Trafic voyageurs – international	19.660.580	18.716.230
Trafic voyageurs – intervention de l’Etat	93.265.809	83.117.765
Trafic fret – rail	94.202.021	80.375.664
Autres produits annexes au trafic (note 14)	204.115.241	201.840.593
<b>Montant net du chiffre d’affaires</b>	<b>425.198.262</b>	<b>397.995.005</b>
 Travaux effectués par l’entreprise pour elle-même et portés à l’actif (note 15)	 1.082.336	 1.001.253
 Autres produits d’exploitation	 40.735.403	 40.818.505
 Produits provenant de participations dont entreprises liées 2003 : EUR 17.787	 0	 34.011
 Produits provenant d’autres valeurs mobilières de l’actif immobilisé	 264.882	 284.787
 Autres intérêts et produits assimilés	 3.479.103	 3.022.349
 Produits exceptionnels (note 18)	 0	 362.875
 PERTE DE L’EXERCICE	 282.960	 2.747.359
	<b>471.042.946</b>	<b>446.266.144</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Charges résultant du trafic voyageurs international	11.914.187	11.233.531
Charges résultant du trafic fret	56.159.889	46.093.286
Autres charges annexes au trafic (note 16)	49.202.480	44.326.353
Charges de matières premières et consommables	20.464.426	23.245.111
Autres charges externes (note 17)	96.728.587	93.496.144
Frais de personnel (note 19)		
Salaires et traitements	178.268.178	172.523.464
Charges sociales	24.344.244	24.168.145
dont couvrant les pensions		
2004: EUR 12.463.790		
2003: EUR 12.309.507		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (note 20)	22.208.963	22.857.789
Autres charges d'exploitation	3.217.921	2.452.431
Intérêts et charges assimilées	7.236.079	4.665.405
Autres impôts	1.158.129	1.176.764
Charges exceptionnelles (note 18)	139.862	27.721
	<b>471.042.946</b>	<b>446.266.144</b>







## NOTE 1 - GENERALITES

La Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois - ci-après «la société» ou les «CFL» - a été constituée en exécution de la convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché. Cette convention a été modifiée par le protocole additionnel du 28 janvier 1997. Les nouveaux statuts des CFL ont été approuvés par la loi du 28 mars 1997.

La société est établie pour une durée illimitée et son siège est établi à Luxembourg.

L'objet de la société est :

- d'effectuer, directement ou par l'intermédiaire de participations, toutes opérations de transport de personnes et de marchandises, notamment par rail, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- d'exploiter les services publics de transport, notamment par rail, conformément aux contrats conclus ou à conclure avec les autorités compétentes;
- de gérer le réseau ferroviaire luxembourgeois conformément à la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire et à la loi du 11 juin 1999 relative à l'accès à l'infrastructure ferroviaire et à son utilisation.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

La société établit également des comptes consolidés qui font l'objet d'une publication selon les modalités prévues par la loi.

## NOTE 2 - PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

### 2.2. Principales règles d'évaluation

#### Conversion des devises

La société tient la comptabilité en Euro (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

- les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimées dans une devise autre que l'EUR restent converties au cours de change historique;
- les autres postes de l'actif exprimés dans une devise autre que l'EUR sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- les postes de passif exprimés dans une devise autre que l'EUR sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des corrections de valeur.

Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire ou dégressive et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée.

Toute immobilisation secondaire rattachable à une immobilisation principale est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'immobilisation principale.



### **Immobilisations financières**

Les parts dans des entreprises liées, les participations, les titres ayant le caractère d'immobilisations et les autres prêts sont évalués individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée par le Conseil d'Administration, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Pour déterminer la valeur estimée, le Conseil d'Administration se base sur les comptes annuels des sociétés à évaluer et/ou sur d'autres informations et documents disponibles.

### **Stocks**

Les matières premières et consommables sont évaluées au prix d'acquisition en utilisant la méthode des prix moyens pondérés.

Des corrections de valeur sont pratiquées sur les articles ayant un lien direct avec le matériel roulant. Ces corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée de vie résiduelle des immobilisations corporelles auxquelles les articles en stocks se rattachent.

Les autres catégories de stocks sont maintenues au coût de revient historique, dont le stock relatif à l'infrastructure ferroviaire qui, contrairement à l'article 13.2 du contrat de gestion de l'infrastructure ferroviaire conclu avec l'Etat en date du 22 novembre 1999, n'a pas été repris par l'Etat au 1 janvier 2001.

### **Créances**

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale.

Des corrections de valeur sont pratiquées selon la règle suivante:

- correction de valeur de 100% pour les créances envers un tiers en faillite,
- correction de valeur de 100% pour les créances se référant aux infractions tarifaires âgées de plus d'un an,
- correction de valeur de 50% pour les autres créances âgées de plus d'un an,
- les créances âgées de 2 ans sont comptabilisées en compte de profits et pertes.

### **Provisions pour risques et charges**

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

### **Montant net du chiffre d'affaires**

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des prestations de services correspondant aux activités ordinaires de la société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires. Le montant net du chiffre d'affaires inclut de plus les versements de l'Etat relatifs au trafic voyageurs ainsi que la rémunération relative à la gestion de l'infrastructure pour le compte de l'Etat.

## NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions, brevets, licences et marques

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Valeurs d'acquisition</b>		
Au début de l'exercice	7.642.123	9.449.381
Mouvements de l'exercice:		
- Acquisitions	713.970	419.929
- Sorties	(10.826)	(2.227.186)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>8.345.267</b>	<b>7.642.124</b>
<b>Corrections de valeur</b>		
Au début de l'exercice	6.752.447	7.999.964
Mouvements de l'exercice:		
- Dotations (note 20)	761.851	979.284
- Reprises	(10.826)	(2.226.531)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>7.503.472</b>	<b>6.752.447</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>841.795</b>	<b>889.677</b>

Les concessions, brevets, licences et marques sont amortis linéairement sur trois ans.



## NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions EUR	Installations techniques et machines EUR
<b>Valeurs d'acquisition</b>		
Au début de l'exercice	160.455.340	4.151.799
Mouvements de l'exercice:		
- Acquisitions	2.968.623	291.579
- Sorties	(208.171)	-
- Transferts	404.176	-
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>163.619.968</b>	<b>4.443.378</b>
<b>Corrections de valeur</b>		
Au début de l'exercice	15.525.946	1.377.773
Mouvements de l'exercice:		
- Dotations (note 20)	2.485.778	289.986
- Reprises	(27.795)	-
A la fin de l'exercice	17.983.929	1.667.759
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>145.636.039</b>	<b>2.775.619</b>
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>144.929.394</b>	<b>2.774.026</b>

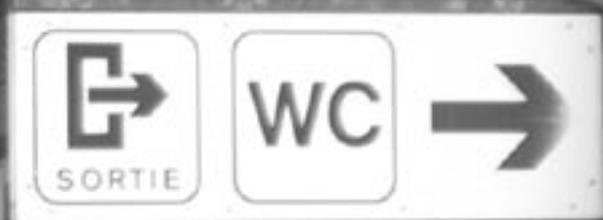
Matériel roulant EUR	Autres installations, outillage et mobilier EUR	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours EUR	Total EUR
341.954.404	17.677.602	95.665.757	619.904.902
19.647.851	2.429.318	86.053.378	111.390.749
(10.636.191)	(342.998)	-	(11.187.360)
95.261.581	-	(95.665.757)	-
<b>446.227.645</b>	<b>19.763.922</b>	<b>86.053.378</b>	<b>720.108.291</b>
175.330.702	11.279.282	-	203.513.703
17.203.374	1.467.974	-	21.447.112
(10.627.306)	(340.937)	-	(10.996.038)
181.906.770	12.406.319	-	213.964.777
<b>264.320.875</b>	<b>7.357.603</b>	<b>86.053.378</b>	<b>506.143.514</b>
<b>166.623.702</b>	<b>6.398.320</b>	<b>95.665.757</b>	<b>416.391.199</b>





EITTELBRÜCK

CSQ



### Principes d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes:

Constructions	50 ans
Aménagements et agencements des constructions	10 et 30 ans
Outillage	5 et 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel de transport ferroviaire	15, 20, 25 et 30 ans
Matériel de transport routier	6 et 8 ans

A noter que les nouvelles automotrices à 2 niveaux, livrées début septembre et initialement amorties selon la méthode dégressive, seront amorties sur base de la méthode linéaire à partir du 1er janvier 2005.

Au 31 décembre 2004, les acomptes versés et immobilisations corporelles en cours représentent un montant de EUR 86.053.378 (2003 : EUR 95.665.757) décomposé comme suit :

	Montant des acomptes versés au 31 décembre 2004
	EUR
85 voitures voyageurs	26.740.395
20 locomotives bi-tension	18.732.277
12 automotrices à 2 niveaux	40.146.429
Bâtiment	434.277
	<b>86.053.378</b>

Les principaux contrats concernent l'acquisition des 85 voitures de voyageurs (EUR 127 millions), des 20 locomotives bi-tension (EUR 61,2 millions) et les 12 automotrices à 2 niveaux (EUR 101 millions).

Les matériels roulants suivants, sous contrats de leasing et dont la propriété économique est détenue par les CFL, sont inscrits à l'actif du bilan :

Année	Contrat de leasing	Année de livraison effective	Valeur nette comptable au 31/12/2004 EUR	Valeur nette comptable au 31/12/2003 EUR
1998	14 locomotives électriques bitension (*)	1998-1999	26.533.601	29.341.544
1998	Pièces de rechange	1999	1.516.367	1.684.852
1999	5 locomotives	2001	12.410.204	13.739.032
2000	461 wagons	2001-2002	24.147.424	25.393.644
2000	6 autorails	2001	6.451.849	7.589.200
			<b>71.059.445</b>	<b>77.748.272</b>

\* Le contrat de leasing initial portait sur quinze locomotives. Une locomotive a été sortie de l'actif immobilisé en 2001 à la suite d'un incendie (note 18). Les engagements de la société au titre de ces différents contrats de leasing sont repris à la note 21 sur les engagements hors-bilan.

## NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2004 se détaillent comme suit:

	Parts dans des entreprises liées EUR	Année de livraison effective	Titres ayant le caractère d'immobilisations EUR	Autres prêts EUR
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
Au début de l'exercice	24.573.437	21.500	48.604.315	2.975
Mouvements de l'exercice	-	-	2.421.226	-
A la fin de l'exercice	24.573.437	21.500	51.025.541	2.975
<b>Corrections de valeur</b>				
Au début de l'exercice	-	-	18.592	-
Dotation de l'exercice	-	-	1.248.937	-
Reprise de l'exercice	-	-	-	-
A la fin de l'exercice	-	-	1.267.529	-
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>24.573.437</b>	<b>21.500</b>	<b>49.758.012</b>	<b>2.975</b>

Au 31 décembre 2004, la société détient des participations dans les sociétés luxembourgeoises suivantes:

Dénomination	Pourcentage de détention directe	Comptes annuels arrêtés au	Fonds propres (y inclus le résultat net) EUR	Résultat net EUR
A.C.T.S. Luxembourg S.A.	79,24 %	31.12.2004	1.903.753	81.088
CFL – Evasion S.A.	99,95 %	31.12.2004	250.396	33.258
CFL – Immo S.A.	99,67 %	31.12.2004	632.614	94.491
Conteneurs, Logistique				
Bettembourg S.A.	75 %	31.12.2004	705.838	(325.668)
EuroLuxCargo S.A.	99,99 %	31.12.2004	8.553.187	331.853
IC-West S.A.	28 %	31.12.2004	41.001	291
Rail Réassurances S.A.	99,99 %	31.12.2004	14.473.734	266.806
Rhealys S.A.	15 %	31.12.2004	80.846	15.121



## NOTE 6 - STOCKS

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Matières premières et consommables</b>		
- Valeur brute	25.530.579	21.577.354
- Corrections de valeur	(3.713.100)	(3.752.863)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	21.817.479	17.824.491
Acomptes versés sur stocks	363.160	542.546
	<b>22.180.639</b>	<b>18.367.037</b>

## NOTE 7 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES

Les soldes repris sous ces rubriques sont relatifs à des ventes, des achats et des prestations de services.

## NOTE 8 - CREANCES SUR L'ETAT GRAND-DUCAL

Ce poste se compose de créances résultant de l'exécution des contrats de service public rail et route, de la gestion technique et comptable du RGTR, des investissements réalisés pour compte du Fonds du Rail, ainsi que des travaux prestés dans le cadre de la gestion de l'infrastructure.

## NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION: ACTIF - PASSIF

ACTIF	2004 EUR	2003 EUR
Loyers semestriels (leasing suédois)	5.176.041	5.168.123
Traitements payés d'avance	10.677.548	10.577.157
Charges payées d'avance	428.441	170.184
Factures en attentes	2.825	3.735
	<b>16.284.855</b>	<b>15.919.199</b>
PASSIF	2004 EUR	2003 EUR
Résultat sur opérations de leasing à étaler	1.828.404	2.177.220
Produits constatés d'avance	2.999	2.237
	<b>1.831.403</b>	<b>2.179.457</b>

#### Résultat sur opérations de leasing à étaler

Le résultat sur opérations de leasing mentionnées en note 4 est étalé sur 10 ans à compter de la réception finale du matériel. Le résultat enregistré en compte de profits et pertes sur l'exercice 2004 s'élève à EUR 348.816 (2003: EUR 348.816).

## NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

Evolution des capitaux propres

	Capital souscrit EUR	Réserve légale EUR	Autres réserves EUR	Résultats reportés EUR
Situation au 31 décembre 2003	347.051.000	144.503	27.484.568	4.299.420
Affectation du résultat de l'exercice 2003 selon la décision de l'Assemblée Générale des Coparticipants du 14 juin 2004	-	-	-	2.747.359
<b>Situation au 31 décembre 2004</b>	<b>347.051.000</b>	<b>144.503</b>	<b>27.484.568</b>	<b>7.046.779</b>

Le capital social est représenté par 28.000 parts d'une valeur nominale de EUR 12.394,68 chacune et souscrit à raison de 26.320 parts par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, de 1.120 parts par le Coparticipant belge et de 560 parts par le Coparticipant français.

#### Réserve légale

Selon la législation en vigueur, il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5% affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social. La réserve légale ne peut pas être distribuée.

## NOTE 11 - PROVISIONS POUR IMPOTS NETTES DES AVANCES PAYEES

Le surplus d'avances payées durant les exercices 2003 et 2004 pour l'impôt commercial communal et l'impôt sur la fortune a été comptabilisé en autres créances pour un montant de EUR 802.586 (2003: EUR 694.096). Les avances versées en 2002 pour l'impôt commercial communal, pour un montant de EUR 347.048 ont été récupérées par la société dans le courant de l'exercice 2004.



## NOTE 12 - AUTRES PROVISIONS

Au 31 décembre 2004, les autres provisions se composent des éléments suivants :

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Provision pour charges relatives aux décomptes des trafics avec les réseaux ferroviaires étrangers	11.336.232	9.344.163
Provision pour congés payés et heures supplémentaires	9.711.108	6.174.344
Autres provisions	7.068.589	7.400.347
	<b>28.115.929</b>	<b>22.918.854</b>

Le poste « Autres provisions » couvre notamment un projet de décontamination d'un terrain ainsi que les provisions constituées en relation avec la liquidation de A.C.T.S. LOGISTIK UND DIENSTLEISTUNGSSYSTEME AG.

## NOTE 13 - DETTES

La durée résiduelle des dettes se présente comme suit:

	<b>Moins</b>	<b>De 1 an</b>	<b>A plus</b>	
	<b>d'1 an</b>	<b>à 5 ans</b>	<b>de 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>Exercice 2004</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Dettes envers des établissements de crédit	147.376.635	0	0	147.376.635
Dettes envers Eurofima	2.007.701	0	84.368.057	86.375.758
Dettes sur achats et prestations de services	73.712.786	0	0	73.712.786
Dettes envers l'Etat				
Grand-Ducal	6.706.449	0	0	6.706.449
Dettes envers des entreprises liées	1.212.495	0	0	1.212.495
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	16.758.623	0	0	16.758.623
Autres dettes	371.727	0	0	371.727
<b>Total</b>	<b>248.146.416</b>	<b>0</b>	<b>84.368.057</b>	<b>332.514.473</b>

<b>Exercice 2003</b>	<b>Moins d'1 an EUR</b>	<b>De 1 an à 5 ans EUR</b>	<b>A plus de 5 ans EUR</b>	<b>Total EUR</b>
Dettes envers des établissements de crédit	53.532.428	0	0	53.532.428
Dettes envers Eurofima	2.007.701	0	84.368.057	86.375.758
Dettes sur achats et prestations de services	114.785.803	0	0	114.785.803
Dettes envers l'Etat Grand-Ducal	426.800	0	0	426.800
Dettes envers des entreprises liées	1.184.820	0	0	1.184.820
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	17.666.542	0	0	17.666.542
Autres dettes	376.593	0	0	376.593
<b>Total</b>	<b>189.980.687</b>	<b>0</b>	<b>84.368.057</b>	<b>274.348.744</b>

## NOTE 14 - AUTRES PRODUITS ANNEXES AU TRAFIC

Ce poste comprend pour un montant de EUR 181.991.016 (2003: EUR 176.372.431) la rémunération de la gestion de l'infrastructure ferroviaire et le remboursement des travaux prestés pour le compte du Fonds du Rail, conformément à l'article 10 de la loi du 10 mai 1995 telle que modifiée par la loi du 28 mars 1997.

## NOTE 15 - TRAVAUX EFFECTUES PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MEME ET PORTES A L'ACTIF

Ce poste inclut un montant de EUR 1.082.336 (2003: EUR 1.001.253) représentant les frais généraux activés conformément au principe comptable relatif aux immobilisations incorporelles et corporelles décrit à la note 2.

## NOTE 16 - AUTRES CHARGES ANNEXES AU TRAFIC

Depuis le 1er mai 2003, une redevance d'utilisation de l'infrastructure est payée par les CFL. Au 31 décembre 2004, la charge relative à cette redevance représente un montant de EUR 16.490.409 (2003 : EUR 10.169.058).



## NOTE 17 - AUTRES CHARGES EXTERNES

Ce poste regroupe les charges de location, d'entretien et d'assurance, les honoraires, les commissions sur ventes ainsi que diverses autres charges externes.

## NOTE 18 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 2003, les produits exceptionnels concernent l'indemnité reçue au titre de dédommagement de la locomotive 3001 incendiée en 2000.

Au 31 décembre 2004, les charges exceptionnelles se composent de la partie de la TVA non déductible en application du prorata visé à l'article 50 de la loi sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 2003 et 2004.

## NOTE 19 - PERSONNEL

Le nombre de personnes occupées en moyenne au cours des exercices 2004 et 2003 s'élève à:

	2004	2003
Cadres hors statut	43	43
Cadres permanents	3.009	3.013
Personnel auxiliaire	23	25
Stagiaires	0	102
	<b>*3.075</b>	<b>*3.183</b>

\* ( dont 42 personnes détachées aux filiales des CFL en 2004 et 45 en 2003)

Tel que prévu par la loi du 28 mars 1997 sur le financement des retraites, la société cotise à la charge des retraites et pensions de leurs agents à raison de 16% de la masse salariale retenue pour le calcul des pensions. Le solde de la charge des retraites et pensions des agents des CFL est pris en charge par l'Etat.

## NOTE 20 - CORRECTIONS DE VALEUR

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Corrections de valeur</b>		
- sur immobilisations incorporelles (note 3)	761.851	979.284
- sur immobilisations corporelles (note 4)	21.447.112	21.878.505
	<b>22.208.963</b>	<b>22.857.789</b>

## NOTE 21 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Au 31 décembre 2004, le total des commandes passées auprès de fournisseurs et non encore livrées ou exécutées des CFL s'élève à EUR 229.643.541 (2003: EUR 317.275.501). Ce montant comprend les marchés conclus pour l'acquisition de douze automotrices TER2N pour EUR 38,7 mios (2003: EUR 64,6 mios), de 85 voitures voyageurs à double étage pour EUR 48,5 mios (2003 : EUR 72,6 mios) et la réalisation des projets d'investissements du Fonds du Rail pour EUR 83 mios (2003: EUR 94 mios).

Au 31 décembre 2004, les CFL détiennent 2% dans le capital de la société anonyme de droit suisse Eurofima dont le capital social souscrit s'élève à CHF 2.600.000.000, libéré à hauteur de CHF 520.000.000. La part des CFL dans le capital souscrit non versé s'élève à CHF 41.600.000 au 31 décembre 2004. Ce montant peut être appelé inconditionnellement, à tout moment, sur décision du Conseil d'Administration d'Eurofima.

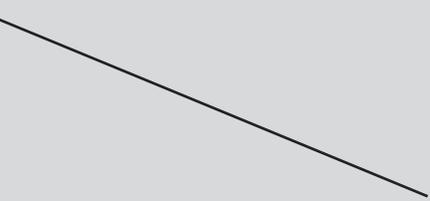
Au 31 décembre 2004, le montant total des loyers restant à courir dans le cadre des contrats de leasing dû par les CFL s'élève à EUR 98.961.860 (2003: EUR 101.087.187). Ces engagements sont couverts par un dépôt d'un montant équivalent.

## NOTE 22 - INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES DE LA SOCIETE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2004 aux membres du Conseil d'Administration s'élève à EUR 113.954 (2003: EUR 114.357).

Aux 31 décembre 2004 et 2003, aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres du Conseil d'Administration.





## **LES COMPTES CONSOLIDÉS**

# Rapport de révision

Aux Coparticipants  
de la Société Nationale des Chemins de Fer  
Luxembourgeois  
LUXEMBOURG

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Coparticipants du 14 juin 2004, nous avons contrôlé les comptes consolidés ci-joints de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et avons pris connaissance du rapport de gestion consolidé y relatif. Les comptes consolidés et le rapport de gestion consolidé relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés et de vérifier la concordance du rapport de gestion consolidé avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat consolidé de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes consolidés.

DELOITTE S.A.  
Réviseur d'entreprises

G. Kioes  
Partner

Le 9 mai 2005



# BILAN 31 décembre 2004 (en Euros)

<b>A C T I F</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT (note 4)	1.380	1.840
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Immobilisations incorporelles (note 5)	1.001.428	1.117.092
Immobilisations corporelles (note 6)		
Terrains et constructions	148.968.270	147.661.078
Installations techniques et machines	5.292.812	5.182.353
Matériel roulant	266.827.046	168.010.237
Autres installations, outillage et mobilier	7.708.572	6.586.352
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	86.103.343	95.665.757
	<b>514.900.043</b>	<b>423.105.777</b>
Immobilisations financières		
Participations mises en équivalence (note 7)	14.473.669	14.206.864
Titres ayant le caractère d'immobilisations (note 7)	49.980.081	48.664.870
Autres prêts	3.516	3.452
	<b>64.457.266</b>	<b>62.875.186</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>580.358.737</b>	<b>487.098.055</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Stocks (note 8)		
Matières premières et consommables	21.914.514	17.824.491
Produits finis et en-cours de fabrication	34.307	34.466
Acomptes versés	363.160	542.546
	<b>22.311.981</b>	<b>18.401.503</b>
Créances (à durée résiduelle inférieure à 1 an)		
Créances résultant de ventes et prestations de services	37.875.974	31.400.909
Créances sur entreprises avec lien de participation	0	18
Créances sur l'Etat Grand-Ducal (note 9)	33.126.925	88.731.425
Autres créances (note 12)	23.414.148	22.600.220
	<b>94.417.047</b>	<b>142.732.572</b>
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	22.818.398	8.974.243
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>139.547.426</b>	<b>170.108.318</b>
COMPTES DE REGULARISATION (note 10)	16.324.877	15.944.179
PERTE DE L'EXERCICE (note 11)	948.059	2.253.891
<b>Total Actif</b>	<b>737.180.479</b>	<b>675.406.283</b>

<b>P A S S I F</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (note 11)</b>		
Capital souscrit	347.051.000	347.051.000
Réserve légale	144.503	144.503
Autres réserves	21.186.788	23.424.359
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>368.382.291</b>	<b>370.619.862</b>
INTERETS MINORITAIRES	557.240	661.185
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour impôts (note 12)	42.246	6.627
Autres provisions (note 13)	28.361.270	23.115.686
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>28.403.516</b>	<b>23.122.313</b>
<b>DETTES (note 14)</b>		
Dettes dont la durée résiduelle est > 1 an		
Dettes envers les établissements de crédit	420.835	345.427
Dettes envers Eurofima	84.368.057	84.368.057
	<b>84.788.892</b>	<b>84.713.484</b>
Dettes dont la durée résiduelle est < 1 an		
Dettes envers des établissements de crédit	147.414.244	53.608.367
Dettes envers Eurofima	2.007.701	2.007.701
Acomptes reçus sur commandes	30	3.491
Dettes sur achats et prestations de services	78.852.492	119.458.449
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	17.206.801	17.846.389
Dettes envers l'Etat Grand-Ducal	6.706.449	426.800
Autres dettes	962.893	756.140
	<b>253.150.610</b>	<b>194.107.337</b>
<b>Total des dettes</b>	<b>337.939.502</b>	<b>278.820.821</b>
COMPTES DE REGULARISATION (note 10)	1.897.930	2.182.102
<b>Total Passif</b>	<b>737.180.479</b>	<b>675.406.283</b>



## COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE

### Exercice se terminant le 31 décembre 2004

(en Euros)

<b>PRODUITS</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Trafic voyageurs – national	12.068.162	12.064.781
Trafic voyageurs – transfrontalier	1.886.450	1.879.972
Trafic voyageurs – international	19.660.580	18.716.230
Trafic voyageurs – intervention de l'Etat	93.265.809	83.117.765
Trafic fret – rail	94.202.021	80.375.664
Trafic fret – route	5.899.477	6.953.738
Autres produits annexes au trafic (note 15)	211.259.620	203.538.177
Autres produits	17.170	40.303
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>438.259.289</b>	<b>406.686.630</b>
Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif (note 16)	1.082.336	1.001.253
Autres produits d'exploitation	37.147.789	36.012.055
Produits provenant d'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé	359.784	486.672
Autres intérêts et produits assimilés	3.472.287	3.020.831
Produits exceptionnels (note 19)	12.901	363.650
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	266.805	572.781
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>67.019</b>	<b>19.959</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE (note 11)</b>	<b>948.059</b>	<b>2.253.891</b>
	<b>481.616.269</b>	<b>450.417.722</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Réduction du stock de produits finis et en cours de fabrication		0
Charges de matières premières, consommables et charges résultant du trafic (note 17)	139.507.692	124.874.104
Autres charges externes (note 18)	97.391.947	93.402.087
Frais de personnel (note 21)		
Salaires et traitements	182.488.537	174.994.504
Charges sociales	25.088.548	24.560.155
dont couvrant les pensions		
2004: 12.698.511		
2003: 12.519.249		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (note 20)	23.366.674	23.793.739
Corrections de valeur sur goodwill (note 5)	5.078	53.200
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant	8.484	10.834
Autres charges d'exploitation	4.769.268	2.697.640
Intérêts et charges assimilées	7.353.418	4.772.877
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	40.672	22.066
Autres impôts	1.327.198	1.196.088
Charges exceptionnelles (note 19)	268.753	40.428
	<b>481.616.269</b>	<b>450.417.722</b>



## NOTE 1 - GENERALITES

La Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois - ci-après «la société» ou les "CFL" - a été constituée en exécution de la convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché. Cette convention a été modifiée par le protocole additionnel du 28 janvier 1997. Les nouveaux statuts des CFL ont été approuvés par la loi du 28 mars 1997.

La société est établie pour une durée illimitée et son siège est établi à Luxembourg.

L'objet de la société est

- d'effectuer, directement ou par l'intermédiaire de participations, toutes opérations de transport de personnes et de marchandises, notamment par rail, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- d'exploiter les services publics de transport, notamment par rail, conformément aux contrats conclus ou à conclure avec les autorités compétentes;
- de gérer le réseau ferroviaire luxembourgeois conformément à la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire et à la loi du 11 juin 1999 relative à l'accès à l'infrastructure ferroviaire et à son utilisation.

L'activité du groupe est principalement axée sur le trafic de voyageurs, le fret et la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

Les comptes consolidés de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois ont été établis pour la première fois au 31 décembre 1997. Les comptes consolidés sont préparés en conformité avec les textes des lois du 4 mai 1984 et du 11 juillet 1988 qui introduisent au Grand-Duché de Luxembourg les Quatrième et Septième Directives de la Communauté Economique Européenne.

## NOTE 2 - PERIMETRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### a) Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe comprennent les comptes des CFL et de leurs filiales:

Dénomination	Siège social	Objet social	% d'intérêts et de contrôle 2004	% d'intérêts et de contrôle 2003
ACTS LUXEMBOURG S.A	Luxembourg	Le développement du transport et des moyens logistiques notamment à travers l'utilisation de wagons spéciaux ; l'achat, la vente et la location de ces wagons.	79,24%	79,24%
CFL-EVASION S.A.	Luxembourg	L'exploitation d'une agence de voyages.	100,00%	99,95%
CFL-IMMO S.A.	Luxembourg	L'acquisition, la vente, la location la construction, le financement, la gestion, l'exploitation et la valorisation de valeurs immobilières de toutes espèces.	100,00%	99,67%
CONTENEURS, LOGISTIQUE BETTEMBOURG S.A.	Bettembourg	L'organisation, la vente et l'exécution de toutes les prestations dans le domaine des conteneurs et du ferroutage.	75,00%	75,00%
EUROLUXCARGO S.A.	Luxembourg	Toutes opérations de transport, notamment de marchandises par rail dans le Grand Duché et à l'étranger.	100,00%	99,99%
Norddeutsche Eisenbahn Gesellschaft GmbH	Uetersen (Allemagne)	L'exploitation d'un réseau d'infrastructure ferroviaire à Uetersen/Allemagne et exécution des prestations ferroviaires en Allemagne et à l'étranger.	100,00%	100,00%
NEG Niebüll mbH	Niebüll (Allemagne)	L'exploitation d'un réseau d'infrastructure ferriviaire à Niebüll/Allemagne et exécution des prestations ferroviaires en Allemagne et à l'étranger.	99,82%	-
RAIL REASSURANCES S.A.	Luxembourg	Toutes opérations de réassurance dans toutes les branches.	100,00%	99,99%
RAILTOUR LUXEMBOURG S.A R.L	Luxembourg	L'exploitation d'une agence de voyages limitée à l'organisation de voyages par rail et toutes activités se rattachant à l'objet social et pouvant le favoriser.	86,00%	86,00%
VAN EECKE & GOVERS NS	Anvers (Belgique)	Toutes opérations de transport et de dédouanement.	78,00%	88,00%

Notons que la société Conteneurs, Logistique Bettembourg S.A. a acquis l'intégralité des actions de la société HPLC High Performance Logistics & Consulting S.A. en date du 15 mars 2005, lui permettant d'élargir ses activités dans le domaine de l'entreposage et la logistique de distribution. En outre, la société Danske Jernebane a été créée en juin 2004 et est détenue par l'intermédiaire de NEG Niebüll mbH. Le premier exercice de cette société danoise se clôturera en date du 31 décembre 2005.

Dénomination	Siège social	Objet social	% d'intérêts et de contrôle 2004	% d'intérêts et de contrôle 2003
A.C.T.S. LOGISTIK UND DIENSTLEISTUNGS-SYSTEME A.G. (en liquidation)	Münster	Le développement du transport et des moyens logistiques notamment à travers l'utilisation de wagons spéciaux, l'achat, la vente et la location de ces wagons.	82,53% (90,00%)	82,53% (90,00%)
IC WEST S.A.	(Allemagne) Luxembourg	L'organisation et le développement de transports combinés, ainsi que la mise à disposition de services auxiliaires relatifs à ces transports	28,00% (28,00%)	28,00% (28,00%)



## b) Principes de consolidation

Toutes les filiales et sociétés associées directes et indirectes décrites ci-dessus sont consolidées suivant les méthodes d'intégration mentionnées ci-dessous:

- Les filiales contrôlées (plus de 50% des droits de vote) sont consolidées selon la méthode d'intégration globale, à l'exception de Rail Reassurances S.A. dont la structure des comptes sociaux est de nature nettement différente de celle des CFL et qui a donc été mise en équivalence. Par ailleurs, A.C.T.S. LOGISTIK UND DIENSTLEISTUNGSSYSTEME A.G. est laissée en dehors de la consolidation du fait de son caractère non significatif et de la décision, début 2003, de mise en liquidation de la société. La participation dans A.C.T.S. LOGISTIK UND DIENSTLEISTUNGSSYSTEME A.G. figure dans les titres ayant le caractère d'immobilisations.
- La société IC West S.A. est laissée en dehors de la consolidation car n'étant pas significative par rapport au groupe et figure dans les titres ayant le caractère d'immobilisations.

Les principes de consolidation significatifs utilisés pour l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit:

- Les comptes consolidés reprennent les comptes des filiales et des sociétés affiliées dont l'activité est considérée comme formant partie intégrante de l'activité de la Société.
- Les comptes inter-sociétés et toutes les transactions inter-sociétés significatives sont éliminées.
- Lorsqu'une entreprise est incluse pour la première fois dans la consolidation, la valeur comptable chez la société-mère de la participation dans cette entreprise est éliminée par la fraction des capitaux propres correspondant à la participation détenue. La différence qui en résulte est enregistrée comme différence de consolidation. La différence de première consolidation est ventilée entre les postes du bilan appropriés dans la mesure du possible. Les écarts de consolidation débiteurs résiduels non affectés sont enregistrés en goodwill et amortis sur la durée appropriée définie par la Direction.

## NOTE 3 - PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 3.1. Principes généraux

Les comptes consolidés des CFL sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

## 3.2. Principales règles d'évaluation

### Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils sont constitués par des frais d'augmentation de capital et sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans.

### Conversion des devises

Le bilan et le compte de profits et pertes consolidés sont exprimés en Euro (EUR).

A la date de clôture du bilan:

- les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimées dans une devise autre que celle du bilan restent converties au cours de change historique;
- les autres postes de l'actif exprimés dans une devise autre que celle du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- les postes de passif exprimés dans une devise autre que celle du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que celle du bilan sont convertis dans cette devise au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire ou dégressive et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée.

Toute immobilisation secondaire rattachable à une immobilisation principale est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'immobilisation principale.

Lors de l'acquisition de nouvelles participations, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part dans les fonds propres des sociétés intégrées est portée au bilan consolidé sous immobilisations incorporelles. Les écarts de consolidation positifs (Goodwill) sont inscrits à l'actif et amortis linéairement sur 5 ans. Les écarts négatifs sont portés dans les réserves.

### Immobilisations financières

Les titres ayant le caractère d'immobilisations et les autres prêts sont évalués individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée par les Conseils d'Administration, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Pour déterminer la valeur estimée, les Conseils d'Administration se basent sur les comptes annuels des sociétés à évaluer et/ou sur d'autres informations et documents disponibles.



### **Stocks**

Les matières premières et consommables sont évaluées au prix d'acquisition en utilisant la méthode des prix moyens pondérés.

Des corrections de valeur sont pratiquées sur les articles ayant un lien direct avec le matériel roulant. Ces corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée de vie résiduelle des immobilisations corporelles auxquelles les articles en stocks se rattachent.

Les autres catégories de stocks sont maintenues au coût de revient historique, dont le stock relatif à l'infrastructure ferroviaire qui, contrairement à l'article 13.2 du contrat de gestion de l'infrastructure ferroviaire, conclu avec l'Etat en date du 22 novembre 1999, n'a pas été repris par l'Etat au 1 janvier 2001.

### **Créances**

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale.

Des corrections de valeur sont pratiquées selon la règle suivante :

- correction de valeur de 100% pour les créances envers un tiers en faillite,
- correction de valeur de 100% pour les créances se référant aux infractions tarifaires âgées de plus d'un an,
- correction de valeur de 50% pour les autres créances âgées de plus d'un an,
- les créances âgées de 2 ans sont comptabilisées en compte de profits et pertes.

Pour ce qui est des filiales consolidées des CFL, une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

### **Provisions pour risques et charges**

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

### **Montant net du chiffre d'affaires**

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des prestations de services correspondant aux activités ordinaires, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires. Le montant net du chiffre d'affaires inclut de plus les versements de l'Etat relatifs au trafic voyageurs ainsi que la rémunération relative à la gestion de l'infrastructure pour le compte de l'Etat.

## NOTE 4 - FRAIS D'ETABLISSEMENT

Concessions, brevets, licences et marques

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Valeur d'acquisition</b>		
Au début de l'exercice	106.668	104.368
Variation de périmètre	(81.345)	2.300
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>25.323</b>	<b>106.668</b>
<b>Correction de valeur</b>		
Au début de l'exercice	104.828	88.964
Mouvement de l'exercice:		
- Variation de périmètre	(81.345)	0
- Dotations (note 20)	460	15.864
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>23.943</b>	<b>104.828</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>1.380</b>	<b>1.840</b>

## NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, brevets, licences et marques EUR	Goodwill EUR	Total EUR
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
Au début de l'exercice	7.983.922	266.001	8.249.923
Mouvements de l'exercice:			
- Acquisitions	713.970	0	713.970
- Sorties	(10.826)	0	(10.826)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>8.687.066</b>	<b>266.001</b>	<b>8.953.067</b>
<b>Corrections de valeur</b>			
Au début de l'exercice	6.882.065	250.766	7.132.831
Mouvements de l'exercice:			
- Dotations (note 20)	824.556	5.078	829.634
- Reprises	(10.826)	0	(10.826)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>7.695.795</b>	<b>255.844</b>	<b>7.951.639</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>991.271</b>	<b>10.157</b>	<b>1.001.428</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>1.101.857</b>	<b>15.235</b>	<b>1.117.092</b>

Les concessions, brevets, licences et marques sont amortis linéairement sur trois ans.

Un goodwill a été constaté lors de l'acquisition de 49,24% de titres supplémentaires dans ACTS Luxembourg S.A. au cours de l'exercice 1998. Par ailleurs, un goodwill supplémentaire de EUR 25.392 a été constaté en 2002 faisant suite à l'entrée de Norddeutsche Eisenbahn Gesellschaft GmbH dans le périmètre de consolidation. Les goodwills sont amortis linéairement sur 5 ans.



## NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions EUR	Installations techniques et machines EUR
<b>Valeurs d'acquisition</b>		
Au début de l'exercice	163.209.884	7.553.670
Mouvements de l'exercice:		
- Acquisitions	2.968.625	750.994
- Entrée de périmètre	795.886	35.863
- Sorties	(208.171)	(3.454)
- Transferts	404.176	0
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>167.170.400</b>	<b>8.337.073</b>
<b>Corrections de valeur</b>		
Au début de l'exercice	15.548.806	2.371.317
Mouvements de l'exercice:		
- Dotations (note 20)	2.681.118	675.159
- Reprises	(27.794)	(2.215)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>18.202.130</b>	<b>3.044.261</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>148.968.270</b>	<b>5.292.812</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>147.661.078</b>	<b>5.182.353</b>

<b>Matériel roulant EUR</b>	<b>Autres installations, outillage et mobilier EUR</b>	<b>Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours EUR</b>	<b>Total EUR</b>
345.839.513	18.202.556	95.665.757	630.471.380
20.968.507	2.570.140	86.103.344	113.361.610
386.803	85.369	0	1.303.921
(10.784.305)	(342.941)	0	(11.338.871)
95.261.582	0	(95.665.758)	0
<b>451.672.100</b>	<b>20.515.124</b>	<b>86.103.343</b>	<b>733.798.040</b>
177.829.276	11.616.204	0	207.365.603
17.650.163	1.530.140	0	22.536.580
(10.634.385)	(339.792)	0	(11.004.186)
<b>184.845.054</b>	<b>12.806.552</b>	<b>0</b>	<b>218.897.997</b>
<b>266.827.046</b>	<b>7.708.572</b>	<b>86.103.343</b>	<b>514.900.043</b>
<b>168.010.237</b>	<b>6.586.352</b>	<b>95.665.757</b>	<b>423.105.777</b>



### Principes d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes:

Constructions	50 ans
Aménagements et agencements des constructions	10 et 30 ans
Outillage	5 et 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel de transport ferroviaire	15, 20, 25 et 30 ans
Matériel de transport routier	6 et 8 ans

A noter que les nouvelles automotrices à 2 niveaux, livrées début septembre et initialement amorties selon la méthode dégressive, seront amorties sur base de la méthode linéaire à partir du 1er janvier 2005.

Au 31 décembre 2004, les acomptes versés et immobilisations corporelles en cours représentent un montant de EUR 86.103.434 décomposé comme suit :

	<b>Montant des acomptes versés au 31 décembre 2004</b>
	<b>EUR</b>
85 voitures voyageurs	26.740.395
20 locomotives bi-tension	18.732.277
12 automotrices à 2 niveaux	40.146.429
Bâtiment	434.277
Autres	50.056
	<b>86.103.434</b>

Les principaux contrats concernent l'acquisition des 85 voitures de voyageurs (EUR 127 millions), des 20 locomotives bi-tension (EUR 61,2 millions) et les 12 automotrices à 2 niveaux (EUR 101 millions).

Les matériels roulants suivants, sous contrats de leasing et dont la propriété économique est détenue par les CFL, sont inscrits à l'actif du bilan :

Année	Contrat de leasing	Année de livraison effective	Valeur nette comptable au 31/12/2004 EUR	Valeur nette comptable au 31/12/2003 EUR
1998	14 locomotives électriques bitension (*)	1998-1999	26.533.601	29.341.544
1998	Pièces de rechange	1999	1.516.367	1.684.852
1999	5 locomotives	2001	12.410.204	13.739.032
2000	461 wagons	2001-2002	24.147.424	25.393.644
2000	6 autorails	2001	6.451.849	7.589.200
			<b>71.059.445</b>	<b>77.748.272</b>

\* Le contrat de leasing initial portait sur quinze locomotives. Une locomotive a été sortie de l'actif immobilisé en 2001 à la suite d'un incendie (note 19). Les engagements de la société au titre de ces différents contrats de leasing sont repris à la note 22 sur les engagements hors-bilan.

## NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations mises en équivalence:

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Immobilisations financières - valeur de mise en équivalence:</b>		
RAIL REASSURANCES S.A.	14.473.669	14.206.864
<b>TOTAL</b>	<b>14.473.669</b>	<b>14.206.864</b>

Titres ayant le caractère d'immobilisations:

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Valeurs d'acquisition</b>		
Au début de l'exercice	49.143.514	28.749.349
Mouvements de l'exercice:		
- Acquisitions	2.592.812	20.513.988
- Sorties	0	(119.823)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>51.736.326</b>	<b>49.143.514</b>
<b>Corrections de valeur</b>		
Au début et à la fin de l'exercice	478.644	483.602
- Dotations (note 20)	1.277.601	0
- Reprises	0	(4.958)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>1.756.245</b>	<b>478.644</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>49.980.081</b>	<b>48.664.870</b>

Au 31 décembre 2004, le groupe détient directement ou indirectement des participations non consolidées (voir note 2) dans les sociétés suivantes:

Dénomination	% détention directe et indirecte	Comptes annuels arrêtés au	Fonds propres (y inclus le résultat net) EUR	Résultat net EUR
A.C.T.S. LOGISTIK UND				
DIENSTLEISTUNGSSYSTEME A.G.	82,53%	31.12.04	(735.884)	3.039
IC WEST S.A.	28,00%	31.12.04	41.001	291
RHEALYS S.A.	15,00%	31.12.04	80.846	15.121



## NOTE 8 - STOCKS

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Matières premières et consommables</b>		
- Valeur brute	25.627.614	21.577.354
- Corrections de valeur	(3.713.100)	(3.752.863)
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>21.914.514</b>	<b>17.824.491</b>
<b>Produits finis</b>		
- Valeur brute	34.307	34.466
- Corrections de valeur	0	0
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>34.307</b>	<b>34.466</b>
Acomptes versés sur stocks	363.160	542.546
	<b>22.311.981</b>	<b>18.401.503</b>

## NOTE 9 - CREANCES SUR L'ETAT GRAND-DUCAL

Ce poste se compose de créances des CFL résultant de l'exécution des contrats de service public rail et route, de la gestion technique et comptable du RGTR, des investissements réalisés pour le compte du Fonds du Rail, ainsi que des travaux prestés dans le cadre de la gestion de l'infrastructure.

## NOTE 10 - COMPTES DE REGULARISATION: ACTIF - PASSIF

	2004 EUR	2003 EUR
<b>ACTIF</b>		
<b>Compte de régularisation des CFL</b>	<b>16.284.855</b>	<b>15.919.199</b>
- Loyers semestriels (leasing suédois)	5.176.041	5.168.123
- Traitements payés d'avance	10.677.548	10.577.157
- Charges payées d'avance	428.441	170.184
- Factures en attente	2.825	3.735
<b>Compte de régularisation des filiales</b>	<b>40.022</b>	<b>24.980</b>
	<b>16.324.877</b>	<b>15.944.179</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Compte de régularisation des CFL</b>	<b>1.831.403</b>	<b>2.179.458</b>
- Résultat sur opérations de leasing à étaler	1.828.404	2.177.220
- Produits constatés d'avance	2.999	2.238
<b>Compte de régularisation des filiales</b>	<b>66.527</b>	<b>2.644</b>
	<b>1.897.930</b>	<b>2.182.102</b>

### Résultat sur opérations de leasing à étaler

Le résultat sur opérations de leasing mentionnées en note 6 est étalé sur 10 ans à compter de la réception finale du matériel. Le résultat enregistré en compte de profits et pertes sur l'exercice 2004 s'élève à EUR 348.816 (2003: EUR 348.816).

## NOTE 11 - CAPITAUX PROPRES

### Evolution des capitaux propres

	<b>Capital souscrit EUR</b>	<b>Réserve légale EUR</b>	<b>Autres réserves EUR</b>	<b>Résultats reportés EUR</b>
Situation au 31 décembre 2003	347.051.000	144.503	23.424.359	(2.253.891)
Affectation du résultat de l'exercice consolidé 2003			(2.253.891)	2.253.891
Résultat consolidé				(948.059)
Other			16.320	
<b>Situation au 31 décembre 2004</b>	<b>347.051.000</b>	<b>144.503</b>	<b>21.186.788</b>	<b>(948.059)</b>

Le capital social est représenté par 28.000 parts d'une valeur nominale de EUR 12.394,68 chacune et souscrit à raison de 26.320 parts par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, de 1.120 parts par le Coparticipant belge et de 560 parts par le Coparticipant français.

#### Réserve légale

Selon la législation en vigueur, il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5% affecté à une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social. La réserve légale ne peut pas être distribuée.

## NOTE 12 - PROVISIONS POUR IMPOTS

Les provisions pour impôts concernent exclusivement les filiales consolidées des CFL. En effet, concernant les CFL :

- Le surplus d'avances payées durant les exercices 2003 et 2004 pour l'impôt commercial communal et l'impôt sur la fortune a été comptabilisé en autres créances pour un montant de EUR 802.586 (2003: EUR 694.096). Les avances versées en 2002 pour l'impôt commercial communal, pour un montant de EUR 347.048 ont été récupérées par la société dans le courant de l'exercice 2004.
- Les CFL ont reçu les bulletins d'imposition de l'Administration fiscale jusqu'en 2003 inclus.



## NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Autres provisions des CFL</b>	<b>28.115.929</b>	<b>22.918.854</b>
Provisions pour charges relatives aux décomptes des trafics avec les réseaux ferroviaires étrangers	11.336.232	9.344.164
Provision pour congés payés et heures supplémentaires	9.711.108	6.174.343
Autres provisions	7.068.589	7.400.347
<b>Autres provisions des filiales consolidées</b>	<b>245.341</b>	<b>196.832</b>
	<b>28.361.270</b>	<b>23.115.686</b>

Le poste « Autres provisions » des CFL concerne notamment un projet de décontamination d'un terrain ainsi que les provisions constituées en relation avec la liquidation de A.C.T.S. LOGISTIK UND DIENSTLEISTUNGSSYSTEME A.G. (note 22).

## NOTE 14 - DETTES

La durée résiduelle des dettes se présente comme suit:

	Moins d'1 an EUR	De 1 an à 5 ans EUR	A plus de 5 ans EUR	Total EUR
<b>Exercice 2004</b>				
Dettes envers des établissements de crédit	147.414.244	420.835	0	147.835.079
Dettes envers Eurofima	2.007.701	0	84.368.057	86.375.758
Acomptes reçus sur commandes	30	0	0	30
Dettes sur achats et prestations de services	78.852.492	0	0	78.852.492
Dettes envers l'Etat Grand-Ducal	6.706.449	0	0	6.706.449
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	17.206.801	0	0	17.206.801
Autres dettes	962.893	0	0	962.893
<b>Total</b>	<b>253.150.610</b>	<b>420.835</b>	<b>84.368.057</b>	<b>337.939.502</b>

<b>Exercice 2003</b>	<b>Moins d'1 an EUR</b>	<b>De 1 an à 5 ans EUR</b>	<b>A plus de 5 ans EUR</b>	<b>Total EUR</b>
Dettes envers des établissements de crédit	53.608.367	345.427	0	53.953.794
Dettes envers Eurofima	2.007.701	0	84.368.057	86.375.758
Acomptes reçus sur commandes	3.491	0	0	3.491
Dettes sur achats et prestations de services	119.458.449	0	0	119.458.449
Dettes envers l'Etat Grand-Ducal	426.800	0	0	426.800
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	17.846.389	0	0	17.846.389
Autres dettes	756.140	0	0	756.140
<b>Total</b>	<b>194.107.337</b>	<b>345.427</b>	<b>84.368.057</b>	<b>278.820.821</b>

## NOTE 15 - AUTRES PRODUITS ANNEXES AU TRAFIC

Ce poste comprend pour un montant de EUR 181.991.016 (2003: EUR 176.372.431) la rémunération de la gestion de l'infrastructure ferroviaire et le remboursement des travaux prestés pour le compte du Fonds du Rail, conformément à l'article 10 de la loi du 10 mai 1995 telle que modifiée par la loi du 28 mars 1997.

## NOTE 16 - TRAVAUX EFFECTUES PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MEME ET PORTES A L'ACTIF

Ce poste correspond à un montant de EUR 1.082.336 (2003: EUR 1.001.253) représentant les frais généraux activés conformément au principe comptable relatif aux immobilisations incorporelles et corporelles décrit à la note 3.

## NOTE 17 - CHARGES DE MATIERES PREMIERES, CONSOMMABLES ET CHARGES RESULTANT DU TRAFIC

Depuis le 1er mai 2003, une redevance d'utilisation de l'infrastructure est payée par les CFL. Au 31 décembre 2004 la charge relative à cette redevance représente un montant de EUR 16.490.409 (2003 : EUR 10.169.058).



## NOTE 18 - AUTRES CHARGES EXTERNES

Ce poste regroupe les charges de location, d'entretien et d'assurance, les honoraires, les commissions sur ventes ainsi que diverses autres charges externes.

## NOTE 19 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 2003, les produits exceptionnels concernent l'indemnité reçue au titre de dédommagement de la locomotive 3001 incendiée en 2000.

Au 31 décembre 2004, les charges exceptionnelles se composent de la part de la TVA non déductible en application du prorata visé à l'article 50 de la loi sur Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 2003 et 2004.

## NOTE 20 - CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>Corrections de valeur</b>		
- sur frais d'établissements (note 4)	460	15.864
- sur immobilisations incorporelles hors goodwill (note 5)	829.634	1.037.697
- sur immobilisations corporelles (note 6)	22.536.580	22.740.178
	<b>23.366.674</b>	<b>23.793.739</b>

## NOTE 21 - PERSONNEL

Le nombre de personnes occupées en moyenne au cours des exercices 2004 et 2003 s'élève à:

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Cadres hors statut	43	43
Cadres permanents	3.009	3.013
Personnel auxiliaire	23	25
Employés	101	55
Ouvriers	15	16
Stagiaires	12	102
	<b>*3.203</b>	<b>*3.254</b>

\* ( dont 42 personnes détachées aux filiales des CFL en 2004 et 45 en 2003)

Tel que prévu par la loi du 28 mars 1997 sur le financement des retraites, la société cotise à la charge des retraites et pensions de leurs agents à raison de 16% de la masse salariale retenue pour le calcul des pensions. Le solde de la charge des retraites et pensions des agents des CFL est pris en charge par l'Etat.

## NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Au 31 décembre 2004, le total des commandes passées auprès de fournisseurs et non encore livrées ou exécutées des CFL s'élève à EUR 229.643.541 (2003: EUR 317.275.501). Ce montant comprend les marchés conclus pour l'acquisition de douze automotrices TER2N pour EUR 38,7 mios (2003: EUR 64,6 mios), de 85 voitures voyageurs à double étage pour EUR 48,5 mios (2003 : EUR 72,6 mios) et la réalisation des projets d'investissements du Fonds du Rail pour EUR 83 mios (2003: EUR 94 mios).

Au 31 décembre 2004, les CFL détiennent 2% dans le capital de la société anonyme de droit suisse Eurofima dont le capital social souscrit s'élève à CHF 2.600.000.000, libéré à hauteur de CHF 520.000.000. La part des CFL dans le capital souscrit non versé s'élève à CHF 41.600.000 au 31 décembre 2004. Ce montant peut être appelé inconditionnellement, à tout moment, sur décision du Conseil d'Administration d'Eurofima.

Au 31 décembre 2004, le montant total des loyers restant à courir dans le cadre des contrats de leasing dû par les CFL s'élève à EUR 98.961.860 (2003: EUR 101.087.187). Ces engagements sont couverts par un dépôt d'un montant équivalent.

Durant l'exercice 2001, Rail Reassurances S.A. a consenti à la société A.C.T.S. LOGISTIK UND DIENSTLEISTUNGSSYSTEME AG dont elle détient une participation de 30%, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de EUR 505.284.

## NOTE 23 - INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES DE LA SOCIETE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2004 aux membres du Conseil d'Administration s'élève à EUR 113.954 (2003: EUR 114.357).

Aux 31 décembre 2004 et 2003, aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres du Conseil d'Administration.

## NOTE 24 - EVENEMENT POST-CLOTURE

Le groupe a acquis l'intégralité des actions de la société HPLC High Performance Logistics & Consulting S.A. en date du 15 mars 2005, lui permettant d'élargir ses activités dans le domaine de l'entrepôt et la logistique de distribution.



# Rapport de gestion

Le **périmètre de consolidation** du groupe CFL comprend 11 sociétés en 2004, y compris la maison-mère:

10 filiales sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale,  
1 filiale est consolidée par mise en équivalence.

La société NEG Niebüll a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CFL au 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour la première fois.

La société ACTS Logistik & Dienstleistungssysteme A.G. n'a pas été consolidée suite à la décision prise de liquider ses activités début 2003. Par ailleurs, IC WEST S.A. qui n'a pas été intégrée dans le périmètre de consolidation, figure dans les titres ayant le caractère d'immobilisations au coût d'acquisition dans la mesure où il n'y a pas d'activités significatives.

Le **chiffre d'affaires consolidé** de l'exercice 2004 s'élève à 438.259.289 € contre 406.686.630 € en 2003 (+7,76%). Comme la part des filiales dans ce montant, après élimination des transactions intergroupes, ne représente que 3,24% du chiffre d'affaires du groupe, il est donc renvoyé au rapport annuel des CFL pour les commentaires détaillés.

L'évolution du **résultat consolidé** (+1,3 mio €) de l'exercice 2004 passant de -2.253.891 € en 2003 à -948.059 € en 2004 s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat de la maison mère (+2.464.399 €) et de la filiale ELC S.A. (+308.491 €) qui ont permis d'absorber la perte enregistrée par la nouvelle filiale NEG Niebüll (-1.239.204 €) et la détérioration du résultat de la filiale C.L.B. S.A. (-251.260 €).

Concernant le développement futur du Groupe ayant une incidence sur le périmètre de consolidation, il est à remarquer que la société C.L.B. S.A. a repris l'intégralité des actions de la société HPLC High Performance Logistics & Consulting S.A. en date du 15 mars 2005. En outre, la société Danske Jernebane a été créée en juin 2004 et est détenue par l'intermédiaire de NEG Niebüll. Le premier exercice de cette société danoise se clôturera en date du 31 décembre 2005.

Le Directeur Général

Alex Kremer

Le Président du Conseil d'Administration

Jeannot Waringo



www.*CFL*.lu